



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Janvier 2005**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 24 Janvier 2005 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 37, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 14 Janvier 2005.

Présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; Mme Catherine PITOUS; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD . Mme Dominique PIGEAU ; Mme Marie Thérèse ALONSO . M. Jean Pierre DOURNEAU - Adjoint -; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Lucette LOUSTEAU . Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Marie Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean Louis MAUROUX ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE- Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

M. Jean QUERBES à Mme Sylvie RICAUD
M. Jean Louis MATEOS à M. Michel CAMINADE
M. Michel COUDERC à Mme Patricia HENRY
M. Jean PINASSEAU à Mme Danièle METGE
Mme Laurence MAIOROFF à Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET

Absents :

M. Philippe LIBIER ;
Naziha BORIES-MATALLAH

SOMMAIRE

<i>Motion</i>	Coupures d'électricité dans les logements des personnes en situation de précarité	<i>p. 7</i>
02	Solidarité avec l'Asie du Sud – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne	<i>p. 11</i>
	Décisions du Maire	<i>p. 13</i>
03	Bibliothèque municipale – Création de tarifs pour animations	<i>p. 14</i>
01	Débat d'Orientations Budgétaires 2005	<i>p. 15</i>
	Questions diverses	<i>p. 97</i>

M. VEYRET

J'ouvre cette première séance de l'année en vous adressant mes meilleurs vœux pour l'année 2005, ainsi que mes vœux à la ville d'Agen pour mener à bien notre mission.

Je viens d'apprendre le décès du beau-père de Jean Louis MATEOS et c'est la raison de son absence ce soir. Je me permettrai d'envoyer, de notre part à tous, un mot de condoléance.

Le quorum est atteint. Mme Matallah étant absente, c'est le conseiller municipal le plus jeune, Mme Patricia HENRY, qui est nommée secrétaire de séance.

Avez-vous des remarques à faire sur le dernier compte rendu ?

Mme FRANCOIS-PONCET

Je n'ai pas de remarques sur la teneur de ce compte rendu, mais sur la fâcheuse habitude que vous semblez prendre, M. le Maire, de modifier les dates des conseils municipaux.

Pour le Conseil du 6 décembre, cela a été particulièrement fâcheux. Car aucun courrier ne nous est parvenu indiquant que la date était changée. Et alors que nous attendions l'arrivée des rapports, nous avons été prévenus par un coup de téléphone que les rapports n'arriveraient pas puisque le Conseil avait été reporté de 6 jours.

C'est pourquoi, aucune information écrite ne nous étant parvenue, vous avez pu constater une absence massive de l'opposition. Car nous avons tous des calendriers chargés, et il ne nous était pas possible, 5 jours avant, de changer notre programme.

Alors que nous pensions que cela n'arriverait plus, la même chose s'est pourtant reproduite en janvier, puisque ce conseil devait avoir lieu lundi dernier. Il est exact que nous avons reçu une lettre datée du 10 janvier. Mais il est tardif de prévenir, le 11 janvier, que le Conseil qui était prévu le 17/01 est reporté au 24/01.

Et je peux affirmer que tout cela a été particulièrement fâcheux pour l'une d'entre nous, Laurence MAIOROFF qui, souhaitant absolument être au conseil de ce soir, avait demandé à reporter sa séance de Toulouse de quelques jours. Elle n'a donc pu ni préparer ni assister à ce Conseil.

Je vous demande donc, M. le Maire, d'éviter les changements de dates des Conseils municipaux et, en cas d'absolue nécessité, que nous soyons prévenus par écrit longtemps à l'avance –comme le démocrate que vous êtes le comprendra-.

M. VEYRET

Effectivement, deux Conseils municipaux ont été reportés d'une semaine : le premier du 6 décembre reporté au 13 décembre, et celui qui devait avoir lieu le 17 janvier et reporté à aujourd'hui.

Pour le conseil actuel, je devais me rendre à l'étranger pour un congrès et lorsque nous avons appris la date du congrès, nous avons dû modifier la date du Conseil municipal puisqu'il tombait la même semaine. Je m'en excuse car cela est de mon fait, en raison d'impératifs professionnels.

Quant à celui du 6 décembre, le Directeur général des services m'informe que cette modification n'a pas été de dernière minute, mais que vous aviez été prévenus en septembre.

Mme FRANCOIS-PONCET

Cela est absolument faux. Cette modification a été annoncée oralement, à la fin d'un conseil particulièrement difficile. Et nous n'avons reçu aucune lettre. Or ce genre de communication se fait par écrit et votre administration est capable d'envoyer un courrier pour nous informer tous des changements de dates. Ce n'est pas à la fin d'un conseil que cela se dit.

M. VEYRET

Madame, une information directe peut aussi être donnée. S'il n'y a pas eu de suite écrite, je veillerai à l'avenir que cela soit fait. Mais il n'y a aucune intention malicieuse de la part ni de la Majorité, ni du Maire, ni de l'administration municipale, de vouloir priver l'opposition d'un conseil municipal en déplaçant la date au dernier moment.

Je vous demande de bien vouloir m'excuser de mes impératifs professionnels, comme vous pouvez vous-même en avoir et justifier votre absence à une séance. Il est difficile pour le Maire de ne pas siéger, mais la prochaine fois, nous maintiendrons la date et ce n'est pas moi qui présiderai la séance.

Vous aurez donc désormais l'information en son temps et par écrit.

Passons au contenu du compte rendu. Avez-vous des remarques à faire ?

Le compte rendu est approuvé.

M. VEYRET

Avant de débiter l'ordre du jour, et afin d'ouvrir un débat sur le sujet, je vous soumetts une proposition de motion du Conseil municipal d'Agen.

Lors de la séance du 13 décembre dernier, un certain nombre d'associations caritatives qui s'occupent de personnes en situation d'exclusion nous avaient interpellés sur le problème des coupures d'électricité. A l'époque, j'avais dit que nous discuterions en bureau de l'opportunité d'un arrêté du maire interdisant les coupures d'électricité, en sachant que tous les arrêtés faits par les Communes ont été déférés au Tribunal administratif pour irrégularité. Il était également possible de proposer des actions au niveau de la ville d'Agen avec EDF comme partenaire, ou de présenter une motion à faire remonter au niveau national pour des solutions nationales.

Au niveau de la ville d'Agen, nous avons rencontré les dirigeants locaux d'EDF qui nous ont informé qu'environ 15 décisions de coupures étaient prises -ou en cours-. Et nous avons demandé que les services sociaux puissent étudier chaque cas afin d'envisager des solutions.

Nous avons également proposé à EDF –comme cela s'est fait à Nantes-, de signer une convention pour, dans le respect de l'anonymat des personnes et de la déontologie des fonctionnaires, mettre en place des mesures préventives, et pour éviter toute coupure d'électricité sur le territoire de la ville d'Agen. Cette convention est à l'étude et permettra, après avis de la DRIRE, d'éviter sur le territoire de la ville d'Agen les coupures pour les personnes en situation de précarité et ne pouvant plus payer leur énergie.

Par ailleurs, nous vous proposons de voter la motion suivante.

04 – MOTION - COUPURES D'ÉLECTRICITÉ DANS LES LOGEMENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

M. VEYRET – Maire

La loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité prévoit dans son Titre Ier, Article 1.

« Le service public de l'électricité a pour objet de **garantir l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national**, dans le respect de l'intérêt général... », « **Il concourt à la cohésion sociale, en assurant le droit à l'électricité pour tous, à la lutte contre les exclusions ...** » « matérialisant le droit de tous à l'électricité, produit de première nécessité, le service public de l'électricité est géré dans le respect des **principes d'égalité, de continuité** et d'adaptabilité... ».

C'est ainsi que la ville d'Agen, dans l'attente de **mesures nationales que nous réclamons**, s'est engagée dans la mise en place, dans les prochaines semaines, d'un partenariat avec E.D.F., débouchant sur une convention permettant analyser, en amont, avec nos services sociaux, chaque situation afin de prévenir en dehors des rares mauvais payeurs les coupures.

- **Considérant la constitution de la Vème République**, du 4 octobre 1958 qui proclame solennellement dans son préambule son attachement **aux Droits de l'homme** et indique dans son article premier « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et **sociale** ».

- **Considérant la loi ° 91-650 du 9 juillet 1991 et le décret n° 92-650 du 31 juillet 1992 réglementant les expulsions de logement**, en particulier pendant la période hivernale

- **Considérant la montée de la précarité en France** avec en particulier une forte hausse du chômage et des bénéficiaires du RMI, qui entraîne l'augmentation du nombre de foyers privés d'énergie,

- **Considérant le droit pour tous à bénéficier d'un logement décent** qui aujourd'hui ne se conçoit pas sans eau et électricité alors que des bailleurs fournissent des logements dotés de chauffages électrique, sans isolation ad hoc, alors même que ces mêmes bailleurs peuvent bénéficier de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour chauffer leurs logements avec des énergies plus économiques

- **Considérant que la loi prévoit un prélèvement sur chaque abonné** d'une surtaxe pour le Fonds de Solidarité et le Fond d'Aide aux Impayés et à la Maîtrise de l'Énergie

- **Considérant le poids de plus en plus lourd pour les communes des aides sociales pour les impayés d'énergie**, puisque pour le C.C.A.S de la ville d'Agen le montant des aides accordées s'élève à 32 775 € en 2004 contre 28 169 € en 2003 dont 50% pour le maintien des fluides (eau et électricité).

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

ADOpte la motion suivante.

La municipalité d'Agen :

1/ DEMANDE au Gouvernement de se donner les moyens de suspendre les coupures d'électricité visant des familles en difficultés pour des raisons économiques et sociales, comme il en a le pouvoir décisionnaire et comme il l'a fait récemment au sujet des expulsions locatives pour les locataires de bonne foi.

2/ ENGAGE le Président de la République, Chef de l'Etat, garant de la cohésion nationale, comme l'ont fait de nombreuses villes, à saisir le Gouvernement pour qu'il prenne, par voie réglementaires ou législative, les dispositions nécessaires afin de garantir à tous :

- un droit minimum de fourniture d'énergie de 3000 watts à un tarif réduit pour tout foyer dont les revenus ramenés au quotient familial sont en dessous du SMIC.
- la suppression des frais de réinstallation après coupure
- l'application de la TVA à 5,5% appliquée aux abonnements à la consommation
- la mise en place d'un moratoire pour étalement des dettes d'énergie.

M. VEYRET

Je vous rappelle qu'EDF accorde aux entreprises des tarifs préférentiels—beaucoup plus bas que ceux facturés aux particuliers-. Et nous regrettons qu'une partie de la population, en fonction d'une limite de plafond des revenus, ne puisse pas bénéficier de ces mêmes tarifs préférentiels afin d'éviter des situations d'impayés.

Mme FRANCOIS-PONCET

Nous nous abstiendrons sur cette motion. Non pas parce que nous ne partageons pas votre inquiétude devant la grande détresse de ces foyers privés d'électricité. C'est un grave problème et nous en sommes tous conscients.

Mais nous trouvons ce rapport aujourd'hui sur nos tables, sans que nous ayons pu nous informer sur ce que prévoit réellement la Loi Borloo. Il s'agit là d'un dossier qui demande une très grande attention et nous n'avons, par ce rapport, que votre seul point de vue.

Nous souhaitons l'étudier avant de vous donner notre avis. En attendant, aujourd'hui, nous nous abstiendrons.

M. VEYRET

C'est votre droit le plus absolu. Cependant, je vous rappelle qu'en 2004, 600 000 foyers ont été privés d'énergie.

Lors de la mise en place de la loi de lutte contre les exclusions, il avait été clairement dit que le droit à l'énergie était un droit absolu, reconnu pour tous. Mais le Ministre et le Gouvernement de l'époque n'ont pu aller au-delà de la fourniture minimum, pour l'ensemble des citoyens, d'une certaine quantité d'énergie.

La France a, en terme de production d'électricité, fait le choix du nucléaire. Ce choix peut être discuté ; mais il en a été décidé ainsi. Or, cela aboutit à une surproduction d'énergie qui est bradée en direction des pays européens, alors qu'il aurait fallu penser avant tout aux citoyens français placés dans la plus extrême précarité, et qui eux, sont privés d'énergie.

Je vous rappelle également qu'EDF fait aujourd'hui 200 milliards de chiffre d'affaires, et qu'elle consacre 60 millions au fonds d'aide aux impayés d'énergie qui ne sert, en fait, qu'à lui rétrocéder l'argent qu'elle y a mis, et qui s'accompagne en plus d'aides de la CAF et des Collectivités territoriales. Ce qui signifie que nous payons, au niveau de l'impôt et des cotisations sociales, des factures qui relèvent d'une solidarité normale en direction de notre population, pendant qu'EDF continue à faire des profits au-delà de nos frontières.

Il est exact de dire qu'EDF fait quelques efforts. Mais parce qu'elle reste une entreprise publique, elle doit participer, au-delà de ce qu'elle fait actuellement, à la solidarité nationale.

M. RAUNIER

Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. le Maire. Mais alors, allons jusqu'au bout du raisonnement.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement d'édicter des lois qui permettront de fournir gratuitement de l'électricité aux personnes en difficulté. L'intention est excellente ; mais qui va payer ? Bien sûr, vous et moi dans notre facture d'électricité.

Alors demandons à EDF de faire un véritable effort social, et à leur CCAS de prendre en charge ces surcoûts d'électricité à prix bas. Le CCAS d'EDF a les moyens de le faire, plutôt que d'aller présenter des stands au Festival de Cannes pour des coûts excessifs. L'argent serait mieux placé dans des actions de solidarité plutôt que dans les actions culturelles parfois douteuses qu'ils développent.

M. VEYRET

Je vous encourage à relire la motion.

EDF est une entreprise à capitaux publics dont le principal actionnaire est l'Etat. Donc nous demandons à l'Etat, principal actionnaire, de bien vouloir mettre en place un droit minimum de fourniture d'énergie à un tarif réduit à destination des personnes en situation de précarité, comme elle le fait pour les entreprises.

Il ne doit pas y avoir compensation de l'Etat à cet effort, de manière à ce que ce ne soit pas le contribuable qui paie, -car le contribuable ne paie que lorsqu'il y a compensation de l'Etat-. Le but n'est pas de fournir de l'électricité gratuite, mais de l'électricité moins chère qu'elle n'est actuellement, afin que les gens soient en mesure de la payer. Car il est anormal que cette énergie soit de plus en plus chère pour les particuliers et de moins en moins chère pour certaines entreprises... surtout lorsque l'on fait 200 Milliards de chiffre d'affaires !

La convention que nous mettons en place a pour but de fournir de l'électricité moins chère aux personnes en situation difficile. Il y a donc un effort conjoint des pouvoirs publics et d'EDF. Et nous demandons que cela soit mis en place au niveau national.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

ADOPTE la motion proposée.

02 – SOLIDARITE AVEC L'ASIE DU SUD – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE

M. VEYRET – Maire

A la suite d'un raz-de-marée gigantesque, l'Indonésie, la Thaïlande, le Sri Lanka, les Maldives et l'Inde viennent d'être confrontés à une terrible catastrophe faisant des dizaines de milliers de victimes et dévastant ces territoires. Ce cataclysme sans précédent a généré de graves conséquences tant sur le plan humain que social, économique, matériel et environnemental.

Face à cette situation, un vaste élan de générosité s'est manifesté à l'échelon planétaire pour venir en aide à ces centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants totalement démunis.

Dans un premier temps, la ville d'Agen, en concertation avec la Croix-Rouge Française et la presse locale, a disposé plusieurs urnes afin de recueillir les dons des particuliers dont le montant dépasse 20 000 €.

Puis, parallèlement à cette action, il nous a semblé naturel que les agenais expriment également leur solidarité avec les populations des pays sinistrés par la voix de leur conseil municipal. Or, comme elle le fait habituellement dans de telles circonstances, l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, fidèle à l'esprit de générosité qui l'anime et compte tenu du souhait manifesté par certains maires, se propose de recevoir les subventions des communes et de les verser intégralement à des organisations humanitaires.

La subvention de la ville d'Agen pourrait, si vous en êtes d'accord, consister en un reversement au profit de l'Amicale des Maires du montant de la recette réalisée par le Théâtre municipal à l'occasion du concert donné le 20 janvier 2005 par l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine, complété à hauteur de 10 000 euros.

M. VEYRET

Je tiens à faire remarquer que les pays dont nous entendons beaucoup parler dans les médias sont l'Indonésie, la Thaïlande, le Sri Lanka, les Maldives et l'Inde. Et l'on oublie un pays dans lequel nous ne savons absolument pas ce qui se passe, qui est soumis à une dictature depuis 1962 et qui est au cœur de ce qui s'est passé : il s'agit de la Birmanie, qui a dû subir des horreurs lors du tsunami, et sur lequel nous ne savons rien.

Au niveau de la ville d'Agen, la réaction a été très importante et nous avons recueilli plus de 20 000 euros. A l'occasion du prochain match de rugby, nous remettrons cette somme avant le début du match et chacun pourra constater ce qui se passe sur Agen, en terme de solidarité.

En second lieu est menée une action par l'Amicale des Maires que j'ai l'honneur de présider. Elle a mis en place, à chaque catastrophe qui a touché un pays proche –le Maroc entre autre- un système permettant à chaque commune qui le souhaite de verser une somme à l'Amicale des maires sur un compte spécial. La somme globale est ensuite redistribuée entre les différentes associations humanitaires –la Croix

rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire- qui ont toutes une action en direction du sud est asiatique.

Je vous propose de compléter ces sommes par le montant de la recette du concert donné par l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine, complété à hauteur de 10 000 euros.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) DIT que la ville d'Agen, après la terrible tragédie qui a frappé plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est, exprime ses condoléances et sa profonde solidarité à l'ensemble des populations meurtries par ce drame,

2°) VERSE à l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, compte « Sinistrés n°00002533769 – clé 25 » une subvention exceptionnelle de 10 000 € portant la mention « Amicale des Maires de Lot-et-Garonne – Aide aux sinistrés de l'Asie » et qui sera reversée à des organisations humanitaires,

3°) DIT que cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 523 : Actions en faveur des personnes en difficulté.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE – Premier Adjoint

ous avez, par délibération du 18 Octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 13 Décembre 2004, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1615** Mise à disposition par la ville de la salle n°21 du Centre culturel 10 rue Ledru Rollin au profit de l'UNAFAM – Section 47
- 1616** Avenant à la convention de mise à disposition de locaux administratifs situés 342 rue de Rodrigues au profit de l'Association « Les Petits Débrouillards d'Aquitaine »
- 1617** Désignation d'un Huissier de justice en vue de faire procéder à l'exécution d'un jugement rendu le 14/01/2003 par le T.G.I. d'Agen et confirmé par la Cour d'appel d'Agen le 22/03/2004
- 1618** CLSH de Donnefort – Etanchéité de la toiture
- 1619** Logement d'instituteur de l'Ecole Elysée Reclus affecté à Mme Christine Malgarini
- 1620** Convention de partenariat culturel avec le Crédit Agricole
- 1621** Exercice du droit de préemption sur l'immeuble situé 8, impasse Gabriel Faure
- 1622** Parc des Expositions - Construction d'une voie et de caniveaux
- 1623** Contrat d'assurance garantissant les dommages aux biens, la flotte de véhicules , la responsabilité civile et les risques d'expositions de la ville d'Agen
- 1624** Régie de recettes du Stadium municipal – Modification
- 1625** Clôture de la régie de recettes du Service des sports
- 1626** Clôture de la régie de recettes du Centre nautique Aquasud
- 1627** Fourniture de fuel domestique pour les bâtiments municipaux – Année 2005
- 1628** Réalisation conjointe de travaux par la ville d'Agen, la ville de Boé et le SIVOM Agen Est, rue et impasse M. et Mme Delmas
- 1629** Défense des intérêts de la ville – Désignation d'un avocat
- 1630** Avenant n°1 à la convention du 5/04/2000 établie par la ville au profit de Mme Pierette Teychene concernant le contrat de mise à disposition d'un immeuble du Parc d'Aquitaine pour l'exploitation d'une brasserie
- 1631** Mise à disposition par la ville d'un local administratif au profit de l'association « Solidarité Tous Azimuts »
- 1632** Acquisition et maintenance de 8 copieurs

03 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – CREATION DE TARIFS POUR ANIMATIONS

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Dans le cadre de son projet de développement de la lecture publique, la Bibliothèque municipale accueillera pendant le 1^{er} semestre de l'année 2005 l'écrivain Gilles Del Pappas en résidence sur le thème du goût et des saveurs.

La Ville d'Agen, à travers cette résidence, s'est donné pour mission d'ouvrir un espace de liberté et de choix à tous, d'agir en faveur de la diversité culturelle, de stimuler le goût de la lecture et l'apprentissage de l'écriture, de permettre l'accès au savoir tout en offrant le divertissement.

De nombreuses animations seront proposées afin d'aller à la rencontre de différents publics : scolaires, adultes, familles ou en difficultés sociales. La majeure partie de ces animations sera proposée gratuitement, mais nous devons créer un tarif pour l'organisation d'ateliers de dégustation.

M. VEYRET

Cette délibération est très intéressante. Mais je ne comprends pas qu'elle soit présentée à cette séance, car il était convenu qu'avec le DOB ne figurerait à l'ordre du jour que les rapports sur la motion et sur l'Asie. M. Laujol me dit qu'il ne comprend pas, mais M. Delas précise qu'en fait, il fallait absolument la créer car la résidence a déjà débuté.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- CREE à la Bibliothèque municipale trois tarifs pour l'organisation d'ateliers de dégustation dans le cadre de la résidence d'écrivain de Gilles Del Pappas : 2 €, 5 € et 15 €

2/- DIT que les crédits correspondants seront ouverts au BP 2005 au :

- Chapitre 70 : vente de produits fabriqués, prestation de service marchandises
- Article 7062 : redevances et droits des services à caractère culturel

Fonction 321 : Bibliothèques et Médiathèques

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LA SITUATION FINANCIERE

Une Ville SOLIDAIRE

UNE POLITIQUE SOCIALE SOLIDAIRE ET JUSTE

UNE POLITIQUE ATTENTIVE AUX FAMILLES, A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE

PRIORITE A L'ECOLE

MAINTENIR UNE PRESENCE FORTE DANS LES QUARTIERS

Une Ville ATTRACTIVE

UN PROJET URBAIN GLOBAL

UN PROGRAMME D'HABITAT AMBITIEUX ET EQUILIBRE

RATTRAPER LE RETARD SUR LA VOIRIE ET LES RESEAUX

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

CITOYENNETE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

GARDER UNE LONGUEUR D'AVANCE P.34 TOURISME

Une Ville ANIMEE

UNE CULTURE OUVERTE POUR ANIMER LA VILLE

SOUTENIR ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES

CONFORTER ET ENCOURAGER LA RICHESSE DE LA VIE ASSOCIATIVE

NOTES P.P.I.

BUDGETS ANNEXES

I N T R O D U C T I O N

En cette année 2005, alors que nous sommes à mi-mandat, le débat d'orientation budgétaire prend un sens tout à fait particulier.

Outre son aspect technique et légal, il est aussi l'occasion de dresser un bilan concret de l'action municipale depuis 3 ans et de ses réalisations mais il permet également aux élus de se mettre en perspective pour l'année 2005, et plus globalement pour les 3 années à venir.

C'est également un indicateur majeur des grands équilibres budgétaires et financiers de la ville qui permet d'inscrire, dans le temps, l'action de la municipalité, forte de ses projets, en pleine connaissance des moyens dont elle dispose et des contraintes qui sont les siennes.

Dans le respect de ces contraintes, l'effort qu'elle a engagé sera poursuivi conformément aux engagements pris en 2001, auprès des agenaises et des agenais. En effet alors que 80% des engagements pris au début de ce mandat sont d'ores et déjà réalisés, il faut poursuivre, sans relâche, le travail engagé, pour atteindre les objectifs que nous ont fixés nos concitoyens.

Faciliter la vie quotidienne de chaque habitant de notre ville dans un souci de solidarité.

Améliorer le cadre de vie en assurant la mise à niveau de nos équipements collectifs

Animer notre ville en particulier par un soutien constant et dynamique aux associations

Telles sont les ambitions de la politique municipale que l'on retrouve dans ce Débat d'Orientation Budgétaire 2005.

L a s i t u a t i o n f i n a n c i è r e

LA MARGE BRUTE

L'EPARGNE BRUTE & L'INVESTISSEMENT

- L'ENDETTEMENT
- L'EPARGNE NETTE

Marge brute (épargne de gestion)

La marge brute, solde des recettes courantes après déduction des dépenses de gestion, est l'indicateur qui permet d'appréhender l'évolution et la structure du budget en dehors de toute politique d'investissement et d'endettement.

Nous examinerons les principaux postes qui entrent dans le calcul de cet indicateur.

La masse salariale

Après l'effet 35heures en 2002 et une pause toute relative en 2003 en raison de la non revalorisation des salaires, les dépenses nettes de personnel subissent en 2004 une augmentation supérieure à 3% (passage en régie du poste éclairage public) qui confirme la tendance à la hausse de cet important poste de dépense. Sur 5 ans (2000/2004), elles croient de plus de 17%.

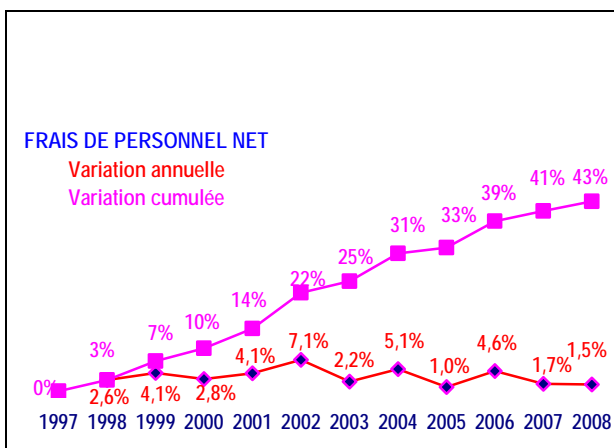
Sur les 4 prochaines années (2005/2008) et malgré un nombre croissant de départ en retraite, le rythme moyen de progression annuel prévu s'élève à plus de 2%. Il s'agit donc d'un poste particulièrement sensible à des variations de coûts de plus en plus importantes.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pers. Net	13 832	14 187	14 775	15 185	15 808	16 937	17 304	18 180	18 358	19 200	19 520	19 818
Variation	0	355	587	410	623	1 129	367	876	178	842	320	298
Variation %		2,6%	4,1%	2,8%	4,1%	7,1%	2,2%	5,1%	1,0%	4,6%	1,7%	1,5%

La « pause » prévue pour 2005 correspond au transfert du centre nautique Aquasud à la communauté d'agglomération et à l'effet « modérateur » induit par le remplacement d'une partie des départs à la retraite par des agents affectés d'un indice de rémunération beaucoup moins élevé.

Cette prospective 2005/2008 intègre une augmentation annuelle de la valeur du point de 1%. L'incidence du GVT (glissement, vieillesse, technicité) est estimée à + 1,5% en 2005 et à + 1,2% de 2006 à 2008. La revalorisation des retraites CNRACL a été établie sur une base de + 0,5% par an à partir de 2005.

La relative inflexion constatée sur 2007 et 2008 correspond à une augmentation du nombre de départ en retraite (-234 K€ prévus en 2007 et - 240 K€ en 2008).



Le graphique ci-contre fait ressortir l'évolution de la masse salariale sur 11 ans (1997/2008). En cumul, cette progression s'élève à + 43%.

Sachant que les dépenses de personnel représentent quasiment les 2/3 des dépenses de fonctionnement de la ville, il devient primordial d'en assurer une meilleure maîtrise afin de prévenir et d'éviter toute dérive budgétaire.

Un volume de dépenses de plus en plus important

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Personnel net	13 832	14 187	14 775	15 185	15 808	16 937	17 304	18 180	18 358	19 200	19 520	19 818
Dépenses de gestion *	23 225	23 869	25 221	26 058	26 528	27 688	27 745	28 552	28 928	30 062	30 524	31 110
Personnel/dépenses	0,60	0,59	0,59	0,58	0,60	0,61	0,62	0,64	0,63	0,64	0,64	0,64

* hors contingent d'aide sociale (supprimé en 1999)

Les dépenses nettes de personnel rapportées aux dépenses de gestion laissent entrevoir une part de plus en plus volumineuse de ces dépenses dans le budget de la ville en raison d'une augmentation de la masse salariale concomitante à une maîtrise réelle des dépenses de gestion. Cela aboutit à une part relativement plus importante de la masse salariale dans le temps (59% en 1998 contre 64% en 2008).

Les autres dépenses

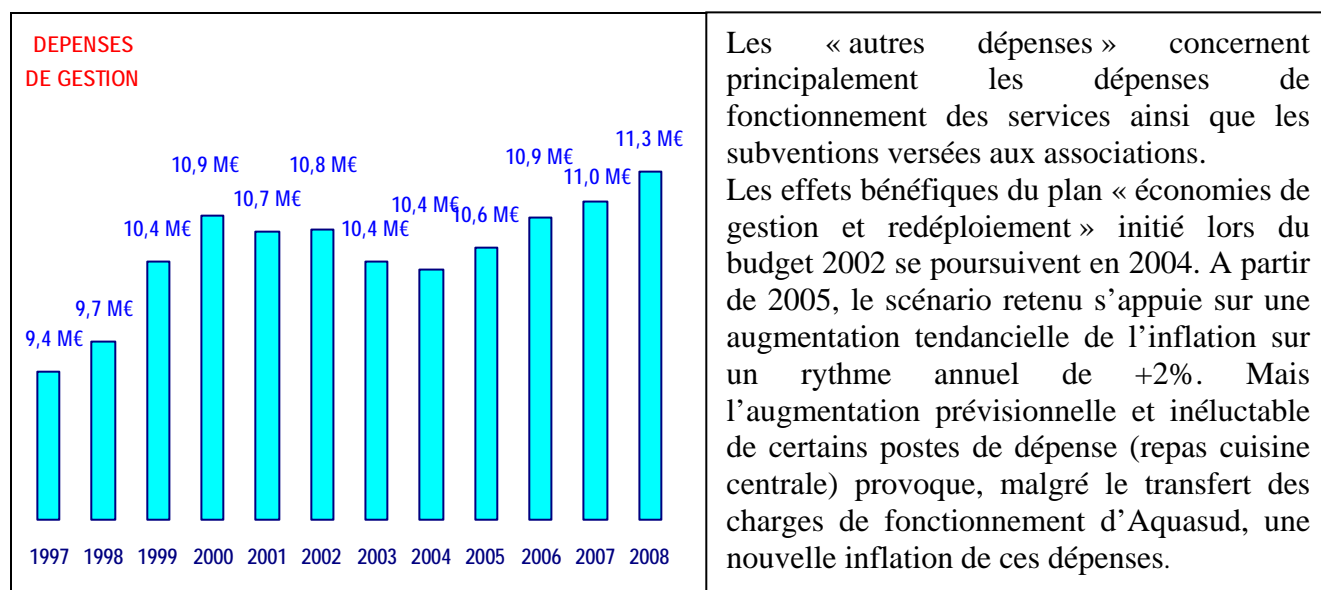
Une évolution mesurée liée à une maîtrise des dépenses des services

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Autres dépenses	12 062	12 337	13 101	10 873	10 720	10 751	10 441	10 372	10 570	10 863	11 004	11 292
CAS	-2 669	-2 655	-2 654									
Dépenses imprévues								-150	-150	-150	-150	-150
Total	9 393	9 682	10 447	10 873	10 720	10 751	10 441	10 222	10 420	10 713	10 854	11 142
Variation		289	765	426	-153	31	-310	-219	198	293	141	289
Variation %		3,1%	7,9%	4,1%	-1,4%	0,3%	-2,9%	-2,1%	1,9%	2,8%	1,3%	2,7%

* hors contingent d'aide sociale (supprimé en 1999) & dépenses exceptionnelles & dépenses imprévues.

La baisse constatée en 2004 est principalement liée au passage en régie du poste éclairage public. Cependant, la charge correspondante à la prestation auparavant effectuée par l'entreprise se trouve maintenant transférée sur le budget ressources humaines qui assume désormais la prise en charge de 6 agents supplémentaires.

A partir de 2005, le scénario retenu s'appuie sur une augmentation tendancielle de l'inflation sur un rythme annuel de +2% et l'anticipation de certaines dépenses (repas cuisine centrale notamment).



Les recettes

Une hypothèse de variation des bases fiscales dynamique

Comme en 2003, le produit fiscal continue en 2004 à reposer à plus de 66% sur le produit issu du foncier bâti. Les hypothèses de variation des bases retenues sont relativement dynamiques avec un taux de progression de 2,5% par an jusqu'en 2008 (1% de coefficient de revalorisation annuel et 1,5% de variation physique).

Les taux communaux restent stables de 2005 à 2008.

	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07
Variation des bases	1,9%	2,1%	1,8%	3,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%

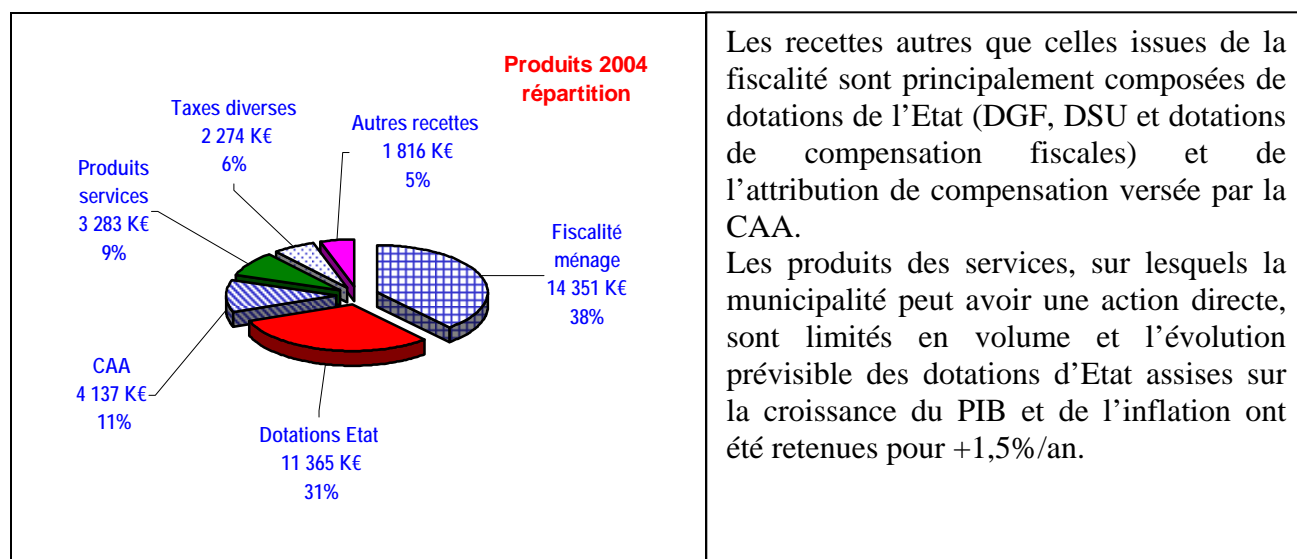
		Répartition du produit fiscal								
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Foncier bâti		6 897	6 998	6 998	9 228	9 470	9 706	9 949	10 198	10 453
Taxe habitation		3 386	3 531	3 614	4 734	4 850	4 972	5 096	5 223	5 354
Total		10 283	10 529	10 612	13 962	14 320	14 678	15 045	15 421	15 807
TH/FB		49%	50%	52%	51%	51%	51%	51%	51%	51%

Des recettes (hors fiscalité) en perte de vitesse

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Autres recettes	19 661	19 507	20 371	21 150	21 577	21 601	22 392	22 172	21 079	21 070	21 285	21 497
Variation		-154	864	779	427	24	791	-220	-1 093	-9	215	212
Variation %		-0,8%	4,4%	3,8%	2,0%	0,1%	3,7%	-1,0%	-4,9%	0,0%	1,0%	1,0%

hors recettes de personnel

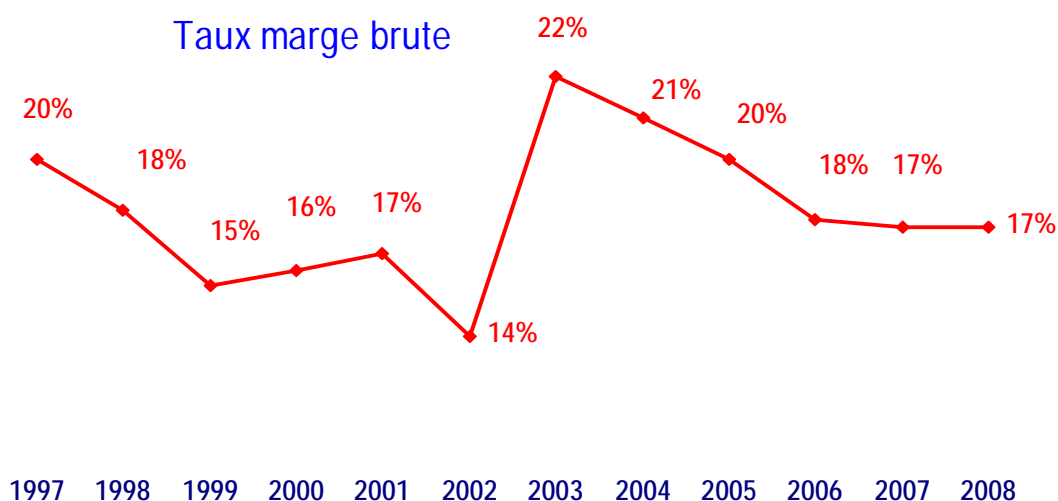
La diminution des produits en 2005 est liée au transfert d'Aquasud. Cet exercice constate également la fin de la couverture du remboursement d'une annuité d'emprunt réalisée à l'époque de l'installation de la centrale de Golfech.



Marge brute

Une marge brute de nouveau en diminution

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Marge brute	6 600	6 072	5 313	5 230	5 560	4 628	8 482	7 925	7 185	6 485	6 467	6 351



Le taux de marge (marge brute/recettes de gestion) poursuit son déclin de 21% en 2004 à 17% à l'orée 2007/2008 en raison d'une progression plus rapide et plus forte des dépenses que des recettes.

Épargne brute et investissement

L'épargne brute est le solde des recettes de gestion desquelles on soustrait les dépenses de gestion (marge brute et les intérêts d'emprunt). Elle permet de mesurer l'autofinancement disponible.

Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute divisée par les recettes de gestion.

Une évolution corrélative à la marge brute

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Marge brute	6 600	6 072	5 313	5 231	5 560	4 628	8 528	7 584	6 626	5 836	5 953	5 965
Frais financiers	-1 893	-1 597	-1 565	-1 474	-1 799	-1 685	-1 160	-1 095	-839	-1 047	-961	-898
Épargne brute	4 707	4 475	3 747	3 757	3 761	2 943	7 368	6 489	5 787	4 789	4 992	5 067
Taux épargne brute	14%	13%	11%	11%	11%	9%	19%	18%	17%	15%	15%	14%

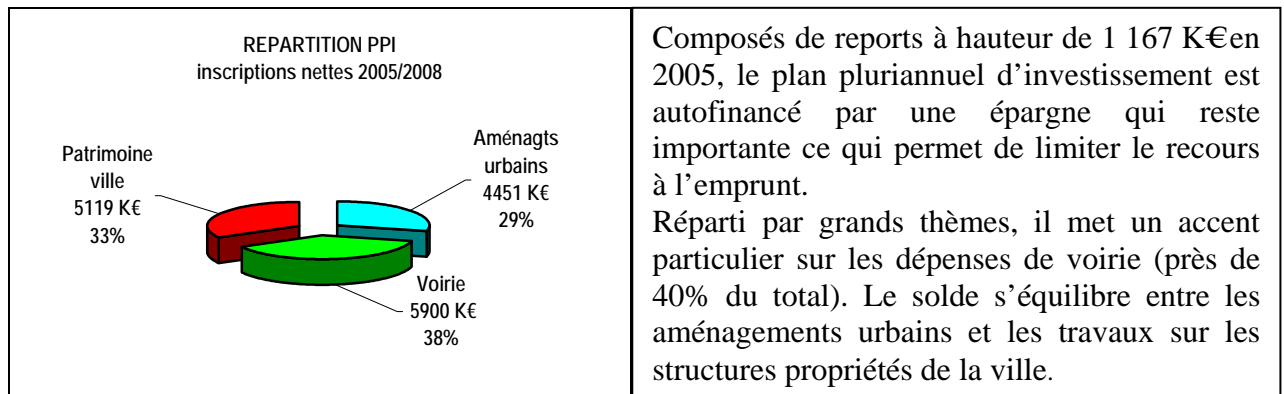
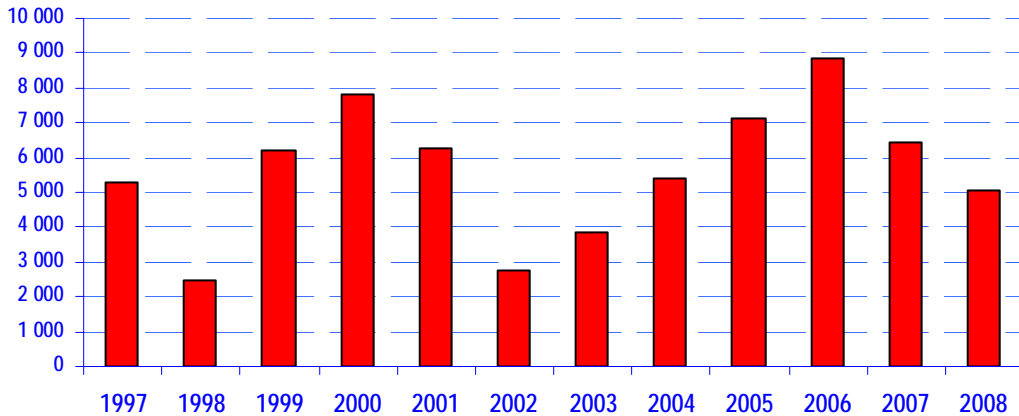
De 19% en 2003, l'épargne brute même en baisse se maintient au dessus de la barre des 10% en fin de période. Ce chiffre est donc conforme au ratio de pilotage fixé à + 10% minimum.

Les frais financiers se stabilisent autour de 1 000 K€ entre 2004 et 2008 malgré la diminution de l'autofinancement. Cela s'explique par la concomitance de deux facteurs : la diminution continue de l'encours de dette depuis 2002 et la baisse des taux d'intérêt qui induit une inflexion et une relative stabilisation des frais financiers.

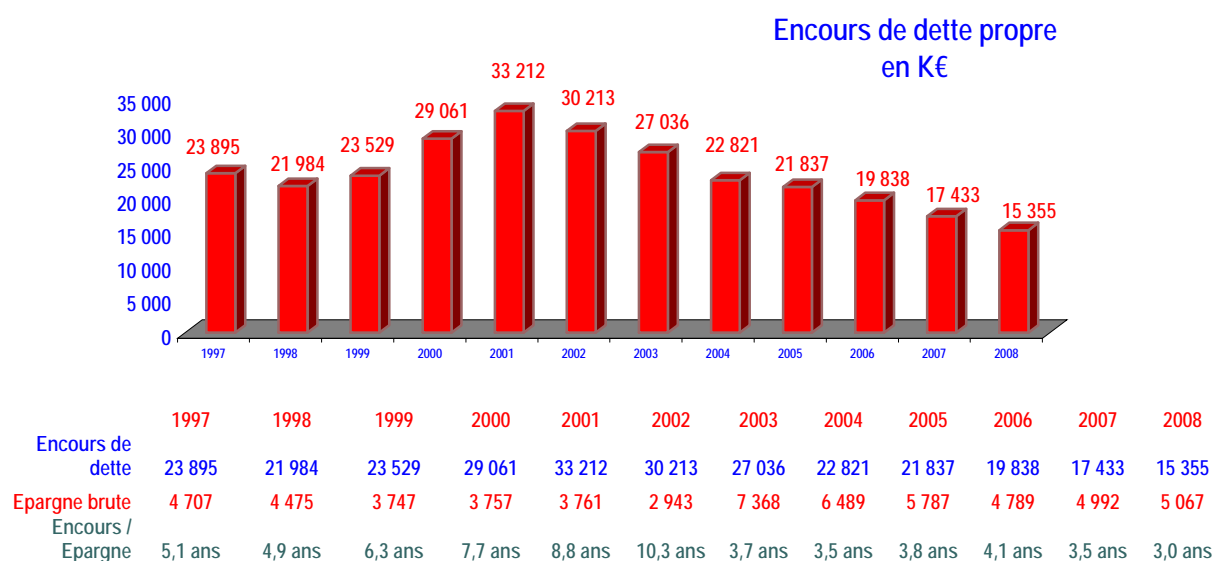
Un volume d'investissement toujours soutenu

	PPI & MAINTENANCE NETTE											
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PPI net	3 396	1 028	4 763	6 008	4 550	1 060	2 469	3 390	5 013	6 773	4 357	2 961
Maintenance nette	1 899	1 468	1 444	1 811	1 723	1 706	1 395	1 987	2 100	2 100	2 100	2 100
TOTAL	5 295	2 495	6 207	7 819	6 273	2 766	3 864	5 377	7 113	8 873	6 457	5 061

PPI & maintenance nette



L'endettement



Dès 2002, grâce à un autofinancement renouvelé et un volume d'investissement maîtrisé, l'encours de dette amorce sa décrue pour se stabiliser sur la période 2004/2006 autour de 20 M€ avant d'entamer une nouvelle baisse sur la période 2007/2008.

L'épargne brute se maintenant autour des 5 M€ sur la période 2006/2008, le ratio Encours sur Epargne est contenu autour de 3 à 4 ans, c'est-à-dire bien en dessous du seuil des 10 années qui a été fixé.

L'épargne nette

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Epargne brute	4 707	4 475	3 747	3 757	3 761	2 943	7 368	6 489	5 787	4 789	4 992	5 067
- Capital dette	4 801	3 832	3 731	4 141	4 966	5 063	3 697	3 433	3 201	2 471	2 419	2 419
= Epargne nette	-94	643	17	-384	-1 205	-2 120	3 671	3 056	2 586	2 318	2 573	2 648

L'épargne nette devient durablement positive dès 2003. Le remboursement de la dette en capital est couvert par des ressources propres de la collectivité.

U n e v i l l e S O L I D A I R E

- **UNE POLITIQUE SOCIALE SOLIDAIRE ET JUSTE**
- **FAMILLE - ENFANCE – JEUNESSE**
- **PRIORITE A L'ECOLE**
- **MAINTENIR UNE PRESENCE FORTE DANS LES QUARTIERS**

UNE POLITIQUE SOCIALE SOLIDAIRE ET JUSTE

<p>DEFINIR UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE</p> <p><i>- Lutter contre les exclusions</i></p> <p><i>- Aider les personnes âgées</i></p> <p><i>- Soutenir les handicapés</i></p>	<p>C'est sur le territoire communal que l'expression de la déstructuration du lien social est la plus visible.</p> <p>Insécurité, exclusion, manque d'assistance, d'accompagnement sont autant de révélateurs d'une défaillance inacceptable dans notre société. La ville est le premier acteur vers qui la population se tourne, à juste titre, puisqu'elle dispose, avec le C.C.A.S., de moyens multiples pour traiter les problématiques sociales.</p> <p>La ville d'Agen ne fait pas exception à la règle d'autant plus qu'a été réalisée, à son initiative, une analyse des besoins sociaux qui a permis au C.C.A.S. de mesurer la pertinence des actions qu'il conduit et de redéfinir ses orientations, à partir du recensement des besoins de l'ensemble de la population.</p> <p>Face à l'ampleur de ces besoins, la ville s'est fixée des priorités pour 2005 en ciblant plusieurs problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre son action de lutte contre les exclusions à travers le logement et l'accompagnement des personnes démunies,- Continuer la politique en direction des personnes âgées et, plus particulièrement, des personnes isolées,- Prendre en compte les problèmes des personnes handicapées ayant trait à l'accessibilité des lieux publics <p>L'analyse des besoins sociaux fait apparaître un certain nombre de besoins insuffisamment satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none">• les besoins de la vie courante tels que l'alimentaire : bien que l'offre soit importante, elle nécessite une meilleure coordination entre tous les partenaires. <p>L'offre nécessite également l'engagement d'une démarche éducative notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none">- un accompagnement budgétaire,- une aide à la gestion du logement <ul style="list-style-type: none">• L'exclusion sociale gagne du terrain alors que l'Etat se désengage d'un certain nombre de dispositifs concourant à la Solidarité Nationale.
---	--

<p><i>- Travailler en coordination avec tous les acteurs sociaux</i></p> <p><i>- Afficher clairement ses missions</i></p> <p><i>- Favoriser l'accès à la culture</i></p> <p><i>- Fournir un accompagnement spécifique pour le logement</i></p> <p style="text-align: center;">FOYER LOGEMENT « La Salève »</p> <p><i>- Développement du portage des repas à domicile</i></p> <p><i>- Réactiver le lien social</i></p> <p><i>- Développer les solidarités</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour une plus grande efficacité, il est proposé d'impulser une coordination avec les acteurs de l'action sociale et économique • Pour plus de lisibilité, le C.C.A.S. affichera clairement les missions de son service social en matière d'interventions en urgence, de l'accompagnement des publics qu'il prendra en charge <p>Par ailleurs, la ville poursuivra ses efforts pour favoriser l'accès à la culture des plus démunis grâce au partenariat développé avec le théâtre municipal, les associations caritatives et d'insertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, la ville étudiera avec les partenaires institutionnels et associatifs l'opportunité de l'extension de l'offre de logements temporaires et de la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique. <p>Le programme d'investissement portera sur la poursuite du chantier de transformation des salles de bains et sur divers travaux de sécurité.</p> <p>Ce service sera organisé différemment : les livraisons s'effectueront 5 jours par semaine au lieu de 3 précédemment. Cette nouvelle organisation engendrera une implication plus forte du personnel et surtout une présence régulière auprès des bénéficiaires très isolés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reconduction du plan canicule : Au-delà de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées lors de périodes de forte chaleur, la relance de ce dispositif sera l'occasion de renforcer le partenariat avec les associations • L'extension de la délivrance des colis de Noël : En sus des personnes âgées isolées et à faibles revenus, destinataires habituels de ces colis, ils seront distribués également aux personnes handicapées isolées. • La diversification des activités proposées : Outre les animations traditionnelles autour de temps forts, le C.C.A.S. mettra en place, avec l'appui du CLIC, un atelier d'expression créatrice.
---	---

**ATTENTIVE AUX FAMILLES
A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE**

<p><i>Pôle Petite enfance:</i></p> <p><i>un partenariat constructif avec la C.A.F.</i></p> <p><i>pour un meilleur service aux familles</i></p> <p><i>La prévention des risques, l'aide à la parentalité</i></p>	<p>Le mois de décembre 2004 a été marqué par la signature du troisième Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour 3 ans. Il comprend trois actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rationalisation de la gestion des places existantes en structures d'accueil collectif sur la commune. En effet, afin de rendre un meilleur service aux familles, la ville a souhaité accroître les échanges et le partenariat avec l'association « Le temps des tout-petits » et aider cette dernière à optimiser le fonctionnement de ses trois structures d'accueil.• Accueil d'enfants handicapés au sein de la crèche collective municipale. Dès 2005, des moyens humains supplémentaires seront octroyés à cette structure et des formations seront dispensées au personnel afin de favoriser, à temps partiel dans un premier temps, l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap.• Participation de la ville, à compter de 2006, au fonctionnement d'une nouvelle crèche associative sur la zone Agen Sud. Ce nouvel établissement qui bénéficiera du soutien de la ville par le biais de l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, permettra, d'une part, d'apporter un complément à l'offre de services existante à ce jour et, d'autre part, compte tenu de ses larges horaires d'ouverture, de répondre aux besoins de garde atypiques non satisfaits à ce jour. <p>Avec un financement de la CAF à hauteur de 66,5 %, l'effort financier annuel net de la ville pour ces nouvelles actions s'élève, dès 2004, à 7 000 € et sera porté à 15 879 € en 2005, puis à 75 174 € en 2006.</p> <p>La création d'un lieu d'accueil « parents-enfants » fait également partie des objectifs de la municipalité. Avec l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales, ce projet, après sa finalisation, sera inclus par voie d'avenant, dans le troisième Contrat Enfance.</p> <p>A noter enfin, dans le secteur « petite enfance », le nouveau service proposé par le Relais d'Assistantes Maternelles. Il propose, depuis le mois de septembre 2004, sur le site Internet de la ville, la liste des assistantes maternelles exerçant sur la commune, répertoriées par secteur géographique, ainsi que des indications relatives à leur disponibilité.</p>
---	--

*Un pôle
de loisirs
et d'accueil
en centre-ville*

*Jeunesse :
poursuite de la
restructuration
du service*

*Le C.T.L.
Contrat
Temps
Libre :*

*un éventail
d'activités
élargi*

LE POLE « JEUNESSE »

Dans le cadre du **Contrat Temps Libre** signé avec la CAF en 2003, la ville s'est engagée à mener des actions visant à harmoniser l'offre de l'ensemble des centres de loisirs du territoire et à favoriser la mixité sociale au sein de ces structures. Conformément à cet engagement, une **extension de deux heures de l'amplitude d'accueil** a été réalisée en 2004. L'étape suivante qui consiste au **transfert en centre ville du centre de loisirs Jeunesse**, avec ses deux lieux d'accueil situés à Barleté et Montanou, interviendra durant l'été 2005. La fermeture de l'école Jules Ferry étant programmée à l'issue de l'année scolaire 2004/2005, les bâtiments laissés vacants accueilleront donc cette structure.

Ainsi, après la réalisation de travaux d'aménagement dont le montant est estimé à environ 158.000 € budgétisés dans le cadre du PPI, les enfants bénéficieront de locaux plus adaptés avec un vaste espace extérieur parfaitement sécurisé permettant la pratique d'activités de plein air. Comme sur Donnefort, un service de ramassage sera mis en place et les enfants pourront être accueillis en journée continue avec un service de restauration.

La délocalisation du centre de loisirs jeunesse représente en terme de budget de fonctionnement, un effort financier évalué sur l'année 2005 à 26.700 €

Il convient de souligner que ce bâtiment réhabilité constituera un véritable pôle de loisirs en centre ville puisqu'il abritera également les activités d'éveil proposées par l'association RECRE ainsi que la Ludothèque.

Par ailleurs, en 2005, toujours dans le cadre du Contrat Temps Libre, la Ville poursuivra le **programme de découvertes sportives et culturelles** initié dès 2003 et offert aux enfants de 6 à 12 ans accueillis dans l'ensemble des centres de loisirs de la commune. L'action "AU HASARD DES ARTS" sera un temps fort de l'année sur le plan culturel alors que sur le plan sportif, les équipes municipales orienteront le parcours découverte vers des pratiques inédites.

La **réorganisation des locaux du Point Jeunes EPN**, qui constitue aujourd'hui une seule entité, fait partie des préoccupations du service Enfance et Jeunesse. Un aménagement du lieu interviendra au cours de l'année 2005. pour un montant de 30.000 € avec comme objectif principal un meilleur accueil du public jeune.

Un « conseil des jeunes » à l'automne

Partenariat maintenu avec les associations

Enfin, les vingt sept membres du **Conseil des Jeunes** dont la réunion d'investiture s'est déroulée en mai dernier, ont mis à profit les 6 derniers mois de l'année pour, d'une part, se familiariser avec l'environnement municipal et, d'autre part, suivre une formation leur permettant d'acquérir des outils en terme de méthode de travail et de communication. Ainsi dotée, cette nouvelle instance de démocratie locale sera à même en 2005 de soumettre ses idées et des projets concrets au conseil municipal adulte.

LA VIE ASSOCIATIVE

En 2004, **la Ville a maintenu voire accentué son soutien aux associations** intervenant dans le secteur de la petite enfance et de la jeunesse.

Comme précisé ci-dessus, l'association « LE TEMPS DES TOUT-PETITS » a bénéficié, dans le cadre de la subvention annuelle, du financement quasi intégral d'un poste de directeur administratif à compter du mois de mai 2004. Cette aide, intégrée dans le troisième Contrat Enfance sera pérennisée en 2005.

Par ailleurs, les conventions de partenariat signées en 2003 avec la Ville garantissent pour une durée de 5 ans aux associations RE.CRE et AMICALE LAIQUE D'AGEN le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement

Pour l'Association « AMICALE LAIQUE D'AGEN », le mode de calcul adopté, basé sur la fréquentation réelle d'enfants agenais, a même permis à cette dernière en 2004 l'attribution d'une subvention de 14 592 € supérieure à celle de 2003.

Quant à l'Association RE.CRE, dans le cadre de la réhabilitation de l'école Jules Ferry, elle bénéficiera, en outre, en 2005 de locaux plus adaptés que ceux dont elle dispose à ce jour pour la poursuite de ses ateliers d'éveil.

Enfin, il convient de souligner que, suite à la mise en liquidation judiciaire de l'Association « LA LUDOTHEQUE D'AGEN » intervenue en janvier 2004, la Ville a racheté, pour un montant de 7.455 € l'intégralité du fonds de jeux afin d'éviter la dispersion de ce patrimoine et avec pour objectif une reprise prochaine de l'activité « prêt de jeux » sur la commune.

PRIORITE A L'ECOLE

Priorité à la sécurité

Parmi les orientations budgétaires qu'une ville est légalement tenue de fixer au seuil d'un nouvel exercice budgétaire, celles qui ont trait à l'action scolaire nécessitent une approche particulière pour apporter la réponse la plus adaptée aux besoins exprimés par les enseignants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

I – SECURITE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES

Chaque année, la Ville consent un effort particulier dans le domaine de l'entretien et de l'amélioration des bâtiments scolaires des vingt six écoles primaires dont quatorze écoles maternelles et douze écoles élémentaires. En 2004, la somme de 210 000 € a été dépensée à cette fin. En 2005, l'effort sera renouvelé en donnant la priorité aux travaux de sécurité.

II – L'EQUIPEMENT DES ECOLES

Renouvellement du mobilier et de l'équipement des classes

1 – Renouvellement du mobilier :

Mis en œuvre en 2004, un plan pluriannuel d'investissement, étalé sur trois ans et d'un montant global de 462 000 € est consacré au renouvellement du mobilier de l'ensemble des écoles primaires.

La première tranche a permis d'équiper les groupes scolaires Paul Bert, Paul Langevin, Scaliger, l'école maternelle Charles Duffour, les écoles élémentaires Joseph Bara, Edouard Herriot, Edouard Lacour, Elisée Reclus et Sembel, soit douze écoles, et a généré une dépense de 218 000 €

En 2005, ce sont les groupes scolaires Carnot et Gaillard ainsi que les écoles maternelles Edouard Herriot, des Petits Ponts, Gaston Salvan et Sembel, soit huit écoles, qui seront à leur tour dotées de nouveaux mobiliers pour un montant de 144 000 €

Le plan se terminera donc en 2006 avec la dotation des écoles restantes.

<p><i>Poursuite du plan multimédia :</i></p> <p><i>-nouveaux matériels</i></p> <p><i>-nouveaux logiciels</i></p> <p><i>-liaisons performantes</i></p>	<p>2 – <u>Renouvellement des photocopieurs</u> :</p> <p>Les photocopieurs des écoles sont renouvelés tous les cinq ans.</p> <p>En 2004, cinq écoles ont pu bénéficier d'un nouveau matériel : les écoles élémentaires Joseph Bara, Edouard Lacour, Scaliger et les écoles maternelles des Petits Ponts et de Rodrigues. En 2005, l'école maternelle Carnot et le groupe scolaire Edouard Herriot seront équipés à leur tour.</p> <p>3 – <u>Poursuite du Plan Multimédia</u> :</p> <p>Initié en 2002, le programme pluriannuel de renouvellement du matériel informatique multimédia a porté sur les douze écoles élémentaires qui avaient été dotées d'un tel équipement entre 1998 et 2000.</p> <p>En 2004, dernière année du premier plan de renouvellement, les écoles Paul Bert, Jules Ferry et Gaillard ont pu bénéficier d'ordinateurs neufs, d'un appareil photo numérique, d'un scanner et d'une imprimante laser en réseau.</p> <p>Par ailleurs, en concertation avec l'Inspection Académique, les maternelles des Petits Ponts et de La Goulfie ont été dotées en 2004, à titre expérimental, d'un PC par classe, d'une connexion à internet, d'un fonds de CD-ROM, d'un appareil photo numérique, d'un scanner et d'une imprimante laser en réseau.</p> <p>L'abonnement ADSL WIFI a été souscrit pour les douze écoles élémentaires et les deux écoles maternelles afin de réduire le temps d'accès à internet.</p> <p>Chaque directrice et chaque directeur d'école peuvent désormais, à l'aide d'un PC, d'une imprimante et d'une connexion à Internet, communiquer administrativement avec l'Inspection Académique grâce à la collaboration entre cette administration et la Ville d'Agen.</p> <p>Deux autres grands écrans et vidéo- projecteurs vont permettre de compléter l'équipement.</p> <p>En 2005, après avoir effectué le bilan de l'utilisation de cet équipement informatique auprès des deux écoles maternelles citées ci-dessus, une nouvelle école maternelle pourrait être équipée.</p>
---	---

***Le C.E.L. :
Contrat
Educatif
Local***

III – LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Mis en place en 2002 pour une durée de trois ans, le Contrat Educatif Local, qui représente un des outils du projet éducatif de la Ville et constitue un des axes prioritaires de sa politique en faveur des jeunes, arrivera à son terme en juin 2005.

Ce sera l'occasion de dresser un bilan général afin de mobiliser les énergies pour un nouveau contrat avec le soutien de l'Etat représenté par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Depuis sa signature, les actions et projets menés dans le cadre du comité de pilotage, désormais commun au C.E.L. et au Contrat Temps Libre, n'ont fait que s'étoffer et s'adapter aux demandes et aux besoins exprimés.

Ainsi, pour l'année scolaire 2003/2004, 78 % des enfants de cycle III ont participé au moins à une activité, soit une fréquentation en hausse de 62 % par rapport à l'année scolaire précédente.

L'offre d'activités péri-scolaires sportives et culturelles n'a cessé d'augmenter depuis la signature du contrat : 13 en 2002/2003, 19 en 2003/2004, 21 en 2004/2005. Les activités culturelles sont passées de deux en 2002/2003 à neuf en 2004/2005.

Le partenariat avec les associations s'est renforcé au fil des années puisque, depuis la rentrée 2004/2005, 17 d'entre elles sont impliquées contre 15 en 2003/2004 et 10 en 2002/2003. Elles oeuvrent sur le terrain aux côtés de tous les partenaires : enseignants, parents, éducatifs sportifs et coordonnateurs municipaux des activités sportives et culturelles.

IV – LA CARTE SCOLAIRE

***La carte scolaire
à l'étude***

Entre l'année scolaire 1999/2000 (2 705 élèves) et l'année scolaire 2004/2005 (2 484 élèves), les effectifs des écoles publiques agenaises ont diminué de 221 élèves en cinq ans, soit – 3 en maternelle et – 218 en élémentaire.

Cette baisse des effectifs est due en particulier à la diminution des élèves non agenais dont le nombre est passé de 556 en 1999/2000 à 407 en 2004/2005. Ils ne représentent plus désormais que 16 % des effectifs contre 20 % en 1999/2000.

Cette baisse régulière d'effectifs a conduit, toujours sur la même période, à la suppression de quatorze postes d'enseignants (17 fermetures, 3 ouvertures), d'où la mise en place par la municipalité d'un schéma directeur d'implantation des écoles publiques. Après la fermeture de l'école maternelle Barbusse en juin 2004, ce schéma sera poursuivi en 2005 et devrait se concrétiser par la fermeture de l'école Jules Ferry qui de cinq classes en 2003/2004 (87 élèves) est passée à deux classes à la rentrée 2004/2005 (24 élèves), entraînant une nécessaire modification de la carte des secteurs scolaires.

Améliorer le rapport entre l'évolution démographique, la capacité d'accueil, la répartition des bâtiments scolaires et le nombre d'enseignants, tel est l'enjeu de ce schéma dont la première phase opérationnelle en 2004 dans le quartier du Pin a conduit l'Inspection Académique à créer un poste à l'école Elisée Reclus en septembre 2004.

Parallèlement, une réflexion est d'ores et déjà engagée sur une éventuelle restructuration des locaux du groupe scolaire Paul Bert en fonction de l'augmentation de la population du quartier.

**MAINTENIR UNE PRESENCE FORTE
DANS LES QUARTIERS**

<p><i>Une politique de développement social</i></p>	<p>Les trois dernières années (2001 à 2004) ont été consacrées à la mise en place d'un véritable service municipal ayant vocation à construire une politique de développement social sur les quartiers classés en ZUS.</p> <p>Chacun des territoires concernés est doté d'une véritable équipe de professionnels de l'animation au sens large du terme, de structures au service d'une mission clairement définie et agissant dans un cadre de travail déterminé au service de toute la population.</p>
<p><i>Des réponses adaptées.</i></p>	<p>La précarisation durable de l'emploi, la fragmentation des espaces de socialisation et la réalité d'une crise certaine d'identité font que les réponses habituelles en matière d'action sociale ne semblent pas pouvoir contenir l'évolution d'une sorte de marginalisation sociale.</p>
<p><i>Améliorer la gestion de proximité par un accroissement de la présence humaine</i></p>	<p>Il est nécessaire de construire des réponses adaptées à des publics toujours plus nombreux et aux attentes nouvelles.</p> <p>Nos objectifs demeurent pour l'essentiel identiques, notre démarche s'inscrivant dans la durée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - retrouver le lien social - travailler à la prévention de l'inadaptation sociale, en particulier auprès des jeunes (prévention primaire) - mettre en place des actions favorisant la promotion sociale des habitants et en particulier de la jeunesse - ouvrir les quartiers sur le reste de la ville, favoriser les échanges, les rencontres (développer la mixité sociale) - reconstruire des solidarités familiales et de voisinage - favoriser l'appropriation par les habitants de leur quartier.
<p><i>Développer un partenariat fort sur les territoires du contrat de ville.</i></p>	<p>Ces objectifs ne pourront être atteints sans que d'une part nous nous appuyions sur l'ensemble des forces vives des territoires concernés pour en renforcer la cohésion. Cela nécessite la construction d'un partenariat fort avec les autres acteurs intervenant sur les cités (institutionnels et associatifs), mais sans oublier la nécessaire participation active des habitants.</p>

U n e v i l l e a t t r a c t i v e

- UN PROJET URBAIN GLOBAL
- UN PROGRAMME D'HABITAT AMBITIEUX ET EQUILIBRE
- RATTRAPER LE RETARD SUR LA VOIRIE ET LES RESEAUX
- PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE
- CITOYENNETE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE
- NTIC : GARDER UNE LONGUEUR D'AVANCE
- METTRE EN VALEUR LES ATTRAITS TOURISTIQUES

UN PROJET URBAIN GLOBAL

<p><i>Le projet urbain entre dans sa phase opérationnelle</i></p> <p><i>Une vraie dynamique de développement</i></p> <p><i>Une mise en valeur du patrimoine et du paysage</i></p> <p><i>Des outils pour servir le projet</i></p>	<p>La Ville d'Agen entend, afin de dynamiser ses capacités d'attractions, développer une politique urbaine s'attachant à la reconquête et à la consolidation de son centre et de son patrimoine important, et ce d'autant plus que le territoire communal est presque entièrement urbanisé.</p> <p>Parallèlement, elle s'appuie fortement sur un partenariat indispensable avec la Communauté d'Agglomération Agenaise, afin de drainer au mieux le potentiel des 370 000 habitants du bassin de vie dans un rayon de cinquante kilomètres et de renforcer la vocation économique et universitaire de la ville en attirant de nouvelles entreprises et de nouveaux étudiants.</p> <p>Cette dynamique de développement vise à conforter le rôle urbain régional d'Agen par l'affirmation et la recomposition en son centre de ses diverses vocations de ville centre au riche patrimoine culturel, architectural et paysager, de ville active et commerçante, mais aussi de ville universitaire.</p> <p>Ainsi, la création et l'approbation en Juillet 2004 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP), au centre ville, permet la prise en compte effective d'un patrimoine riche existant et sa mise en valeur.</p> <p>Cet enjeu majeur de politique urbaine permettra dès 2005 d'abonder les financements de réhabilitation de certains logements en centre ville.</p> <p>D'autres outils d'aménagement relatifs à la réhabilitation de l'habitat ancien en centre ville, tel le périmètre de restauration immobilière (PRI), l'étude sur les logements insalubres ainsi que les opérations OPAH RU et façades boulevard de la République partie Est, participent à cette démarche de mise en valeur.</p>
--	---

***le plan vélo en
développement***

Par ailleurs, les études diagnostic sur la circulation, le stationnement, la voirie et le plan pluriannuel "vélo" réalisées au niveau de la Ville d'Agen, l'expérience de la **journée "mieux vivre en centre ville"** qui se poursuivra sous une autre forme, enrichiront utilement la réflexion nécessaire et déjà engagée au niveau de l'agglomération, sur le développement d'un plan de déplacement urbain multimodal (PDU).

En outre, **le réseau agenais de pistes cyclables s'enrichit** des réalisations sur le Cours Victor Hugo et en 2005, sur une partie de la rocade et de l'Avenue Schuman ainsi que des bandes cyclables sur le Boulevard Pelletan et le Boulevard Edouard Lacour. Les objectifs recherchés restent bien sûr l'extension des itinéraires cyclables sur le territoire agenais, mais aussi la mise en réseau des différents itinéraires communaux, dans le cadre du Plan Agglo-Vélo.

UN PROGRAMME D'HABITAT AMBITIEUX ET EQUILIBRE

<p><i>Un programme habitat ambitieux et équilibré</i></p> <p><i>350 logements à rénover dans le centre-ville historique</i></p> <p><i>10 opérations de logements sociaux réparties sur le territoire : 180 logements</i></p>	<p>Quatre grands objectifs ont été définis en 2002 dans ce domaine et ont été mis en œuvre dès 2003 pour se poursuivre tout au long des années suivantes. D'ores et déjà, début 2005 près de 1 500 logements sont en route.</p> <p>Constatant un habitat privatif à deux vitesses en centre ville et une proportion d'habitat insalubre et/ou vacant importante, la municipalité,</p> <p>à travers un projet multi-partenarial</p> <p>Ville/Conseil Général/Communauté d'Agglomération d'Agen/Etat/Caisse des Dépôts et Consignations/Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,</p> <p>associant plusieurs outils opérationnels,</p> <p>Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Restauration Urbaine/Programme de Restauration Immobilière</p> <p>et divers opérateurs</p> <p>Société d'Economie Mixte / PACT 47 / deux organismes d'HLM / des promoteurs</p> <p>s'est fixée pour objectif de réhabiliter et de remettre sur le marché, 350 logements dans le périmètre du centre ville historique en cinq ans dont 150 en acquisition vente et 200 en OPAH-RU (100 propriétaires bailleurs, 100 propriétaires occupants).</p> <p>La signature de l'OPAH RU intervenue en septembre 2004 fait rentrer cette opération dans une phase opérationnelle qui se poursuivra durant cinq ans.</p>
---	---

RATTRAPER LE RETARD SUR LA VOIRIE ET LES RESEAUX

<p><i>Un effort particulier dans le domaine de la voirie pour la sécurité et le confort des usagers et des riverains :</i></p> <p><i>-remise à niveau</i></p> <p><i>-</i></p> <p><i>- Voirie</i></p> <p><i>Eclairage Public</i></p>	<p>Dans le domaine de l'aménagement de l'espace public, les travaux réalisés ou en cours relatifs aux aménagements de sécurité sur divers quartiers, le réaménagement du cours Victor Hugo, de la rue Auguste Gué, la reconstruction de la passerelle de Montanou, participent à l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Ces travaux seront complétés utilement par une campagne indispensable et pluriannuelle de remise en état des revêtements de surface de voiries dégradées, dans le cadre des investissements de maintenance, afin de rattraper le retard pris dans ce domaine dans les dix dernières années. Cette action s'accompagnera d'un effort particulier de marquage de passages piétons et de rafraîchissement de la signalisation horizontale dans un but de sécurité.</p> <p>Enfin, la poursuite de certains gros travaux d'investissements est toujours à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">- éclairage public – programme pluriannuel- projet de logements quartier Jean Jaurès et création d'une voirie (2003/2004/2005)- route départementale avenue du général Leclerc (recherche d'un plan de financement cohérent) et travaux d'amélioration 2005 - 2006- réfection de la rocade (2004/2005/2006) <p>Ce programme exceptionnel de mise à niveau engagé dès 2003, se poursuivra en 2005.</p>
--	---

<p>2002/2003</p>	<p>Il a concerné notamment les voiries suivantes :</p> <p><u>2002 – 2003</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des remparts Sainte Foy - Rue Auguste Gué - Rue Maréchal d'Estrades - Avenue Maurice Luxembourg - Rue Philippe Lauzun
<p>2003/2004</p>	<p><u>2003 – 2004</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de Strasbourg - Boulevard Sylvain Dumon - Rue Griffon - Rue Richard Cœur de Lion - Rue Chénier - Rue Saint Fiary - Rue Laffargue - Rue du Jardin Public
<p>2004/2005</p>	<p><u>Sont en cours de travaux pour 2004 – 2005</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de Coutensou - Rue Lamennais - Rue Jean Baptiste Pérès - Rue Saint Just - Rue du Quinaut - Rue de Sevin - Rue Ledru Rollin - Rue Couyba - Rue Bonis - mise en valeur du parking du Pin (400 places) et de ses espaces publics - création de 60 places de parking place Armand Fallières
<p>2006/2007</p>	<p><u>Ce programme se poursuivra entre autres par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Impasse du Dr et Mme Delmas • contre allée Général de Gaulle • chemin de Péchabout • Rue du Midi • Rue de Cartou • Rue de la Redoute • Rue Henri Descoins • Rue Liszt • Rue Duvergé • Rue Lesparou • espace public à Rodrigues • Rue Lavoisier • Rue du Jourdain

<p><i>Un effort exceptionnel pour les réseaux</i></p> <p><i>- eau potable</i></p> <p><i>- assainissement</i></p> <p><i>- eaux pluviales</i></p> <p><i>- inondations</i></p>	<p>En matière d'assainissement, la ville continue ses efforts d'investissement à un rythme soutenu, pour respecter les échéances réglementaires en terme de rejets dans le milieu naturel (Garonne, Masse ...).</p> <p>Simultanément, la politique volontariste de mise en conformité des branchements au sein de notre réseau se poursuit.</p> <p>En ce qui concerne la distribution d'eau potable, une attention particulière sera portée à la problématique de la résorption des branchements au plomb, en relation avec l'Agence de l'Eau et le concessionnaire afin de respecter les normes requises.</p> <p>Dans le domaine de la lutte contre les inondations, au-delà de la réflexion relative à la protection de la Garonne qui se poursuit au sein de la CAA, la ville a entrepris fin 2004, une première tranche de travaux de lutte contre les inondations, Avenue de Gaillard. Elle se poursuivra en 2005. D'autre part, en ce qui concerne la lutte contre les débordements de la Masse et de la Laurendanne, elle participera au sein du Syndicat Intercommunal aux travaux de réalisation d'un bassin de stockage en amont du quartier Montanou. Dans la continuité de cette action, l'étude hydraulique du réseau de la Masse sera réalisée en 2005.</p>
--	--

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

<p><i>Lutter contre les incivilités</i></p> <p><i>-pour la propreté canine</i></p> <p><i>-contre les dépôts sauvages</i></p> <p><i>-pour réussir la collecte sélective des déchets</i></p> <p><i>-pour éliminer et prévenir les graffitis</i></p> <p><i>Poursuivre le Fleurissement de la ville</i></p> <p><i>Le Renouvellement des aires de jeux d'enfants</i></p> <p><i>Réaliser des économies d'énergie</i></p>	<p>En termes de propreté, l'accent a été mis en 2003 sur des actions de prévention concernant le problème important et récurrent des déjections canines qui souillent notre quotidien et constituent une véritable nuisance. Après une campagne de sensibilisation, une campagne de verbalisation a démarré en 2004 et se poursuivra en 2005.</p> <p>Les services propreté nettoyage et la police municipale sont étroitement associés dans la conduite de ces opérations.</p> <p>Par ailleurs, diverses actions sont mises en œuvre afin de lutter contre les dépôts intempestifs de sacs de déchets en dehors des heures autorisées en relation avec les services de la communauté d'agglomération maître d'œuvre de la collecte.</p> <p>Le développement de la collecte sélective, afin d'obtenir globalement à terme un taux de 50 % de déchets recyclés est effectif sur l'ensemble du territoire communal depuis 2004.</p> <p>La lutte contre les tags et graffitis sera accentuée en relation avec les propriétaires.</p> <p>Les efforts de fleurissement qui participent de façon active à l'embellissement de la ville ont nécessité en 2003 l'extension des serres. Ces efforts seront maintenus au cours des prochaines années et notamment par le biais du fleurissement sur les potences qui permettent de préserver le travail du service municipal des Espaces Verts. Ce dernier sera encouragé à poursuivre sa production interne de plantes de fleurissement (200 000 plantes produites par an pour agrémenter la ville).</p> <p>Les parcs et jardins publics feront l'objet d'une attention particulière. Un programme de renouvellement et d'extension des aires de jeux d'enfants est entrepris à cet effet depuis 2004 (Square du 14 Juillet) et se poursuivra les années suivantes.</p> <p>Une concertation avec les familles a été entreprise en 2004 concernant les parc Boéry et Monplaisir dans le secteur Montanou – Léon Blum en vue d'un aménagement de ces espaces verts en 2005 – 2006</p> <p>Par ailleurs, est mis en place un programme pluriannuel de mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie qui ira de l'utilisation de matériels plus économes (chauffage et éclairage des bâtiments, éclairage public, illuminations...) jusqu'à l'usage des énergies nouvelles: une opération de production d'électricité photovoltaïque est en négociation avec l'ADEME.</p>
--	---

CITOYENNETE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

<p><i>Proximité avec les habitants</i></p> <p><i>Ilotage</i></p> <p><i>Améliorer le stationnement</i></p> <p><i>Lutter contre la vitesse excessive</i></p>	<p>Le recentrage de l'action de la Police Municipale sur les missions qui sont légalement les siennes, entamé en 2003 et 2004, sera poursuivi.</p> <p>Les postes de Police Municipale dans les quartiers de Montanou et du secteur Sud-Est seront rénovés :</p> <ul style="list-style-type: none">• A Montanou, le poste existant sera réaménagé.• Pour le secteur Sud-Est, le poste sera transféré en un lieu plus visible et mieux accessible, dans le quartier de Tapie Mondésir.• Le poste de Police de Barleté sera traité l'année suivante <p>Le travail des équipes d'ilotage y sera particulièrement centré sur le dialogue et l'écoute de la population, où elle participe au maintien du lien social et à la lutte contre les incivilités.</p> <p>La surveillance des sorties des écoles les plus exposées restera de la compétence de la Police Municipale ; toutefois nous améliorerons la protection de l'ensemble des établissements scolaires en engageant un dialogue avec les représentants des parents d'élèves pour les associer à des missions de simple surveillance de passages protégés.</p> <p>La Police Municipale, par sa présence sur le terrain et une verbalisation mesurée mais méthodique, a largement contribué à l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans le centre ville.</p> <p>Pour mettre en œuvre les compétences nouvelles que le législateur lui a données, nous la doterons en 2005 d'un cinémomètre ; la lutte contre la vitesse excessive, fléau auquel notre commune n'échappe pas, y compris sur ses artères du centre ville, est en effet un élément majeur de la lutte contre l'insécurité.</p>
--	---

T. I. C. : GARDER UNE LONGUEUR D'AVANCE

<p>Agen : Ville Internet 4 @@@@</p> <p>Poursuivre l'équipement informatique des écoles</p> <p>Doter Les services municipaux de moyens modernes de gestion et de production</p> <p>Développer de manière générale l'usage des nouvelles technologies</p>	<p>La Ville d'Agen appartient au club des villes qui ont pour priorité, l'appropriation des nouvelles technologies par la population.</p> <p>La Ville avait autrefois le label "Ville Internet @@@". Elle vient d'obtenir, en 2004, pour la première fois, le label "Ville Internet @@@@" (sur 5 possibles). Cette récompense, qui la situe au quatrième rang des villes françaises, a été attribuée au vu de la qualité et de la cohérence des actions entreprises dans le domaine d'Internet. Les points principaux en sont le site Internet de la ville, avec notamment la place prise par les comités de quartier, le réseau des espaces publics numériques, l'équipement des écoles, l'Intranet des élus et des services municipaux, le projet de boucle locale haut débit et l'organisation des Rencontres des Territoires Numériques. La Ville s'efforcera de conforter cette avance en 2005 et pendant les années suivantes.</p> <p style="text-align: center;">Le site web et l' e-démocratie</p> <p>L'orientation prise par le site web vers le service aux Agenais sera renforcée. Il s'agira d'abord d'augmenter de façon significative le nombre de demandes effectuées au moyen d'internet par les Agenais (1.500 demandes ont été adressées aux services municipaux, par ce moyen, en 2003).</p> <p>Dans le même esprit, un système sécurisé d'échanges électroniques de documents administratifs avec les mairies et avec certains organismes autorisés sera installé, pour éviter aux Agenais les déplacements d'une administration à l'autre (document d'état civil par exemple).</p> <p>Les comités de quartier ayant été mis en place, il importe de leur donner des outils afin de permettre à leurs membres d'échanger entre eux et avec nous. Des espaces réservés seront développés sur le site de la Ville, à cet effet. De même, L'usage des forums qui servent à la population à faire remonter ses remarques et suggestions auprès des membres des comités de quartier sera fortement encouragé.</p> <p>Enfin, nous mettrons à disposition sur le site de la Ville des vidéos d'événements locaux (associatif, sportif...) qui faciliteront la connaissance mutuelle des forces vives de la ville et renforceront l'identité agenaise.</p>
--	---

TOURISME

<p><i>Défendre les atouts touristiques de la ville</i></p> <p><i>Les adapter aux Pratiques nouvelles en lien avec les professionnels</i></p> <p><i>Reconquérir le Port et les berges de la Garonne</i></p>	<p>Une étude commanditée par la CAA sur les structures et les perspectives commerciales de l'agglomération agenaise laissait apparaître que celle-ci avait la plus faible attractivité touristique du département.</p> <p>Ce constat correspond mal à ce que les agenis eux-mêmes et leurs élus en tête peuvent penser du potentiel touristique de la ville dont la richesse patrimoniale est notable à bien des égards.</p> <p>Reste que les publics et les pratiques touristiques changent, et qu'il faut s'adapter à ces évolutions.</p> <p>La municipalité n'entend pas négliger les atouts de la ville dans ce domaine. Tout en recherchant des synergies nouvelles, elle maintiendra son aide à l'office du tourisme dont la compétence est reconnue. Elle étudiera en particulier la possibilité de son déménagement dans des locaux plus adaptés et mieux situés géographiquement.</p> <p>A l'image de ce qui vient d'être fait pour les « nouveaux arrivants », les documentations thématiques et touristiques seront remises à jour comme elles le sont déjà sur le site Internet de la ville.</p> <p>La dimension touristique sera présente dans l'ensemble de ses projets d'aménagement ou d'activités : le projet urbain vise à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine et à la reconquête de l'ensemble des sites remarquables de la ville, les opérations de signalisation patrimoniale, l'animation culturelle, le soutien à l'animation associative relèvent de la même démarche.</p> <p>En lien avec les commerçants, autres acteurs importants en terme d'attractivité, une attention particulière sera désormais portée aux projets qui pourront contribuer à un accueil de qualité pour les visiteurs.</p> <p>La venue à terme de la concession du port de plaisance par Voies Navigables de France va fournir l'occasion d'engager une étude sur le devenir des équipements portuaires, sportifs ou techniques le long du canal. La communauté d'agglomération qui se substitue désormais à la Ville dans la gestion du port et dont 4 des communes sont concernées à engager une réflexion en ce sens.</p> <p>Les berges de la Garonne méritent de redevenir accessibles aux agenis qui souhaitent renouer avec leur fleuve et des aménagements pourraient y être entrepris.</p>
---	--

U n e v i l l e a n i m é e

- UNE CULTURE OUVERTE POUR ANIMER LA VILLE
- SOUTENIR ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES
- CONFORTER ET ENCOURAGER LA RICHESSE DE LA VIE ASSOCIATIVE

UNE CULTURE OUVERTE POUR ANIMER LA VILLE

<p>Accompagner le dynamisme associatif</p> <p>- par le biais de conventions</p> <p>- par la mise à disposition de locaux adaptés au Centre Culturel</p>	<p>La politique culturelle municipale se nourrit des initiatives associatives. Notre vie culturelle dépend étroitement du dynamisme du tissu associatif avec lequel la Ville entend nouer d'étroites relations.</p> <p>Des conventions de partenariat culturel sont établies avec certaines associations apportent une reconnaissance financière, mais surtout culturelle du travail qu'elles accomplissent en cohérence avec l'action publique municipale (la Cie Debauche, l'Ensemble Vocal Oratorio, les Chants de Garonne, les Montreurs d'Images, Arimage).</p> <p>2005 verra la mise en application de la nouvelle convention triennale de missionnement de l'Adem Florida sur la base de son nouveau projet culturel et artistique et d'un équilibre financier retrouvé.</p> <p>Après avoir acquis le bâtiment du Théâtre du Jour, la Ville recherchera en 2005 à assurer la pérennité de l'école supérieure d'art dramatique Pierre Debauche en mobilisant autour de la Ville, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.</p> <p>Par l'aménagement de salles art et essai en centre ville, la Ville s'efforcera de pérenniser l'offre art et essai portée par les Montreurs d'Images</p>
<p>Encourager les événements culturels</p> <p>- les événements nationaux</p>	<p>Encourager les événements culturels*</p> <p>La Ville souhaite donner une connotation locale aux événements culturels nationaux qu'elle a choisi d'accompagner.</p> <p>Ainsi, après le succès de la mise en lumière des principaux sites historiques de la Ville lors des Journées du Patrimoine, ce dispositif sera reconduit et enrichi en 2005.</p> <p>Dans le cadre du Printemps des Poètes en mars, l'Espace Multimédia de la Bibliothèque sera ouvert aux enfants de 8 à 12 ans désirant composer, écrire en ligne « le meilleur des poèmes »</p> <p>A l'occasion du Printemps des Musées en mai, notre Musée des Beaux-Arts participera à une animation forte autour de la découverte de la richesse de ses collections.</p>

<p><i>- les évènements locaux</i></p> <p><i>Résidence d'écrivain</i></p> <p><i>Le salon du Livre Pédagogique</i></p> <p><i>Les concerts</i></p> <p><i>Renforcer l'accessibilité aux lieux culturels</i></p>	<p style="text-align: center;">Les événements locaux qui rythment notre saison culturelle</p> <p>Le Printemps Inattendu s'installe progressivement dans la programmation théâtrale avec un développement fort de la facette musiques du monde.</p> <p>La Bibliothèque accueillera les six premiers mois de l'année un écrivain en résidence, Gilles del Pappas, qui sera un moment phare de l'activité culturelle 2005 sur le thème « Les saveurs de la table ». De nombreux liens seront créés entre l'écrivain, les différents lieux de la cité et les différents acteurs culturels et éducatifs de la Ville</p> <p>La Ville accompagnera en 2005 la 6^{ème} édition du Salon du Livre de Jeunesse avec le CDDP qui prendra un nouvel élan en s'insérant dans l'offre culturelle de la Ville et en mettant en relation les différents événements.</p> <p>A l'occasion de la commémoration du 250^{ème} anniversaire de la mort de Montesquieu, deux temps forts seront organisés à Agen : une conférence en lien avec la Société Académique et un colloque national au Centre Universitaire du Pin</p> <p>Au vu des résultats de notre première collaboration avec Caramel Blanc, nous envisagerons de poursuivre la convention de partenariat culturel sur la saison 2004/2005 afin de programmer régulièrement des grands concerts sur la Ville.</p> <p style="text-align: center;">Renforcer l'accessibilité aux lieux culturels</p> <p>Nous poursuivons la politique tarifaire adaptée au Théâtre avec le ticket famille qui permet à un groupe de cinq personnes de bénéficier d'un tarif préférentiel de 12 € (375 tickets en 2003/2004) et le coupon culture en liaison avec le CCAS permettant aux agenais en difficulté d'accéder aux spectacles en partenariat avec les associations caritatives qui se chargent de leur accompagnement (673 coupons en 2003/2004). Progressivement, ce coupon culture sera élargi à d'autres acteurs culturels de la Ville.</p> <p>La carte palette du Musée, sur le principe d'une carte de fidélité, permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur les animations du Musée et aussi sur certains spectacles du Théâtre (60 cartes en 2004).</p>
--	---

<p><i>L'offre familiale</i></p>	<p>Nous poursuivrons cette politique tarifaire incitatrice par la mise en place d'un abonnement famille à la Bibliothèque à partir de 2006.</p>
<p><i>Accessibilité</i></p>	<p>Cette accessibilité passe aussi par d'importants travaux de maintenance des lieux culturels. Après la mise en conformité du Théâtre et du Centre Culturel, les travaux de 2005 seront orientés sur une amélioration des bâtiments : réfection de salles à l'ENMD, poursuite des travaux de remise en peinture des fenêtres du Théâtre, extension des locaux de la Bibliothèque.</p> <p>La 1^{ère} tranche des travaux de mise en sécurité incendie du Musée des Beaux-Arts sera poursuivie en 2005. Parallèlement, le concours d'architectes devrait être lancé pour le projet de déménagement des réserves du Musée et l'aménagement d'une salle d'archives.</p>
<p><i>Une nouvelle politique Arts plastiques</i></p>	<p style="text-align: center;">Une nouvelle politique arts plastiques</p> <p>La Ville a souhaité donner une cohérence à nos trois lieux culturels que sont</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Musée, • le Centre Culturel, • les Jacobins
<p><i>Réouverture du Centre Culturel</i></p>	<p>Un nouveau projet culturel et artistique a été redéfini au Centre Culturel autour de trois axes : exposition d'artistes régionaux, programmation en résonance avec les autres lieux culturels sur un ou des thèmes annuels fédérateurs, programmation à l'initiative d'associations culturelles en lien avec ce projet.</p> <p>Nous avons souhaité que les Jacobins soient ouverts plus régulièrement et ils accueilleront deux expositions événementielles en 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposition d'archéologie « Gaulois des pays de Garonne » - exposition de peinture contemporaine en hommage à Henri Boixel
<p><i>Renforcer l'offre éducative</i></p>	<p>Une troisième et dernière tranche sur la signalétique patrimoniale sera réalisée avec cinq lieux supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">Renforcer l'offre éducative des lieux culturels</p> <p>Un nouveau mode partenarial a été mis en place en 2003 avec l'Education Nationale. Désormais, les propositions éducatives des lieux culturels sont soumises dès le mois d'avril à l'Inspecteur d'Académie et aux conseillers pédagogiques afin que celles-ci puissent s'intégrer dans le volet culturel des projets d'établissements scolaires.</p>

<p><i>Théâtre Ducourneau : un pôle de référence</i></p> <p><i>Le jeune public</i></p> <p><i>Une programmation en réseau</i></p>	<p>Ce même dispositif a été mis en place en 2004 avec les centres de loisirs d’Agen dans le cadre du CTL.</p> <p>En 2005, trois actions fortes seront initiées autour de l’exposition « Gaulois des pays de Garonne », de la résidence d’écrivain Gilles del Pappas et du projet « Au hasard des Arts » coordonnées par le service Enfance et Jeunesse de la Ville d’Agen afin de permettre aux enfants des centres de loisirs de s’initier à de nouvelles pratiques artistiques</p> <p style="text-align: center;">Continuer à faire du théâtre un pôle de référence de notre ville</p> <p>Pour la saison 2003-2004, le Théâtre Ducourneau a battu tous ses records d’entrée avec 24.500 spectateurs.</p> <p>Cette augmentation du nombre de spectateurs est liée notamment à un choix politique d’ouverture de la culture à tout public ainsi qu’à une programmation de qualité pour laquelle la Ville s’est dotée des moyens humains et financiers nécessaires.</p> <p>Après avoir obtenu de l’Etat et du Conseil Régional une aide annuelle au fonctionnement du lieu, une inspection sera réalisée en 2005 par l’Etat afin de définir les missions de service public reconnues par l’Etat à partir du projet artistique du Théâtre.</p> <p>4 axes peuvent d’ores et déjà être mis en avant par rapport à la réalité du travail déjà effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le jeune public • le travail en réseau du Théâtre d’Agen avec les villes moyennes d’Aquitaine à la fois sur la diffusion et sur la création • la mise en place de résidences afin de développer un volet création régionale. • la dimension territoriale. <p style="text-align: center;">Il s’agit de s’appuyer sur le positionnement géographique d’Agen pour jouer un pôle d’attraction entre Bordeaux et Toulouse dans la diffusion des spectacles.</p>
--	--

SOUTENIR ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES

<p><i>Aquasud : Infrastructure d'Intérêt communautaire</i></p> <p><i>Accueillir de grandes compétitions nationales</i></p>	<p style="text-align: center;">Aquasud</p> <p>La nouvelle équipe municipale a mené à son terme le chantier de la couverture du Centre Nautique Aquasud, qui a abouti à l'ouverture au public, en 2002, d'une piscine couverte fonctionnant toute l'année. La période de rodage inévitable pour la mise en service d'un tel équipement est maintenant terminée et la fréquentation est supérieure aux prévisions, dès la première année d'exploitation (150.000 entrées).</p> <p>Le Centre Nautique Aquasud est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, à la Communauté d'Agglomération d'Agen. La Ville a remis, à cette date, à la Communauté d'Agglomération d'Agen, un équipement fonctionnel et apprécié de la population.</p> <p style="text-align: center;">Stade Armandie</p> <p>Il est apparu que le terrain d'honneur du stade Armandie n'était pas dans un état optimum et présentait des carences préjudiciables à la qualité du jeu à certaines périodes de l'année. Pour cette raison, la décision de refaire ce terrain en 2005 a été prise et les moyens de le protéger, dans l'avenir, des méfaits des intempéries seront pris ;</p> <p>Le club de rugby a su se maintenir dans l'élite du rugby professionnel et son maintien à ce niveau nécessite une adaptation du stade sur lequel il évolue.</p> <p>Un projet de construction d'une nouvelle tribune est étudié dans le cadre d'un co-financement du SUA, de l'Etat et des collectivités locales.</p> <p style="text-align: center;">Parc des Sports - Stade Rabal</p> <p>La Ville s'est engagée à ce que la piste d'athlétisme soit complètement rénovée à la fin du mandat. L'inscription de cette opération au contrat de Pays devrait permettre son financement par l'Etat, la Région, et la CAA</p>
--	--

Favoriser le sport de masse

Les installations du Parc des Sports et du stade rue de Lille sont très fréquentées. Il apparaît nécessaire de leur permettre d'accueillir un plus grand nombre d'utilisateurs. Dans ce but, un nouveau terrain synthétique sera réalisé, à la place d'un terrain ancien, pour favoriser la pratique du football et les vestiaires seront agrandis et adaptés à des besoins en évolution. Les utilisateurs bénéficieront également de nouveaux matériels tels que buts et filets.

Sécuriser les équipements

Les normes des fédérations sportives sont aussi de plus en plus contraignantes. La Ville consacrera des crédits à la mise aux normes des installations du stade d'honneur, rue de Lille, et parallèlement à ces travaux, le Parc des Sports fera l'objet d'une sécurisation afin d'éviter les dégradations en dehors des heures normales de fonctionnement.

Les terrains de volley-ball et de basket-ball viennent d'être refaits. Ces travaux seront parachevés par l'installation de filets pare-ballon qui sécuriseront leurs abords et permettront de mieux protéger ces terrains.

Autres équipements sportifs

Aider tous les sports

Le stade Queyreux, situé dans le quartier de Montanoux, joue un rôle particulièrement important pour la politique d'intégration des quartiers de grands ensembles. L'équipe municipale a obtenu les financements nécessaires à la construction de nouveaux vestiaires avec les objectifs de développement de la capacité globale d'accueil et de développement du sport féminin. Ces travaux seront complétés par la réfection des abords des nouveaux bâtiments et par le remplacement des paires de buts.

Le Stadium fera l'objet de travaux de réfection, notamment de la couverture et du bardage. Les vestiaires et les douches de cet équipement seront également remis à neuf, en vue d'améliorer le confort des utilisateurs.

Le court de tennis de Rodrigues sera rénové ainsi que le fronton de pelote basque.

Augmentation de l'offre de gymnases pour les associations sportives agenaises

Les associations sportives agenaises sont très actives et accueillent de nombreux pratiquants. Elles rencontrent parfois des difficultés à accepter toutes les demandes d'inscription, du fait du nombre insuffisant d'équipements et de l'inadaptation de certains d'entre eux.

***Répondre à une
demande
croissante et
diversifiée***

***Sport loisir
mais aussi
sport plaisir***

Pour résoudre ce problème crucial, la Ville a pris l'initiative d'ouvrir une réflexion sur l'offre de gymnases, en particulier pour la pratique de la gymnastique.

Le souci de la Ville étant partagé par d'autres communes de l'agglomération, la réflexion se poursuit maintenant sous l'égide de la Communauté d'agglomération d'Agen. La Ville y prend toute sa part, en rapport avec l'étendue des besoins des clubs agenais, l'objectif étant de mettre une nouvelle salle de sport à disposition des utilisateurs, dans les trois années à venir.

Les animations

Les éducateurs du service des Sports continueront à contribuer à la réussite du Contrat Educatif Local et du Contrat Temps Libre (CEL), et à apporter leur compétence et leur dynamisme à l'éducation des plus jeunes, en partenariat avec les clubs sportifs. Près de 700 enfants bénéficient d'une pratique sportive dans le seul cadre du CEL.

Depuis 2002, la Ville met à la disposition de la population une patinoire de glace, sur la place du Maréchal Foch pour les fêtes de fin d'année. Cette animation appréciée par les Agenais, petits et grands, sera reconduite chaque année, si la fréquentation est toujours au rendez-vous.

**CONFORTER ET ENCOURAGER LA RICHESSE
DE LA VIE ASSOCIATIVE**

<p><i>Maintenir le niveau de soutien au monde associatif</i></p> <p><i>Améliorer le dispositif existant</i></p> <p><i>Des évènements associant le monde associatif</i></p>	<p>La politique de soutien en faveur du tissu associatif est une priorité municipale depuis 2001.</p> <p>Outre les subventions, la ville met à disposition des associations des aides diverses en nature (locaux, matériel, minibus).</p> <p>Ainsi, on été mis en place depuis le début de ce mandat :</p> <ul style="list-style-type: none">• un dossier unique de subvention,• un annuaire des associations,• des journées à thèmes,• une délégation spécifique, confiée à une adjointe.• des voeux personnalisés du maire d'Agen <p>Pour permettre une meilleure lisibilité des aides, les actions entreprises autour du pôle associatif seront pérennisées et renforcées.</p> <p>Des thèmes spécifiques seront proposés aux acteurs dans tous les secteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Culturel• Sportif• Social <p>Des conférences et débats seront organisés pour marquer la volonté d'accompagner le monde associatif dans ses missions.</p> <p>Ainsi le secteur social se verra proposer diverses réflexions sur la politique salariale, les contrats aidés, la lutte contre l'exclusion et les nouvelles mesures mises en place par l'Etat,</p> <p>Dans le domaine de l'événementiel, des moments festifs à thème seront mis en place et réuniront les nombreux acteurs associatifs.</p>
---	---

FAIRE VIVRE LES COMITES DE QUARTIERS

<p><i>Encourager la démocratie participative</i></p> <p><i>Des chantiers en cours</i></p> <p><i>Des évènements festifs</i></p> <p><i>17 000 questionnaires</i></p> <p><i>Des campagnes de sensibilisation</i></p>	<p>Les agenaises et les agenais ont répondu à la proposition municipale lancée en 2003 et ce sont actuellement 150 personnes qui participent à l'animation des 5 comités de pilotages au sein des 5 comités de quartiers.</p> <ul style="list-style-type: none">• Agen centre ancien – Gravier• Agen le coteau – l'Ermitage – le Port• Agen nord est – Le Canal – La Masse• Agen est – Palissy – Jean Jaurès• Agen sud – Université – La Goulfie <p>D'ores et déjà des chantiers importants ont été lancés et seront réalisés courant 2005/2006, comme le réaménagement du Bd du Général Leclerc, dans le quartier Agen sud.</p> <p>Dans chaque quartier, les comités ont organisé courant 2005, des évènements festifs qui ont réunis les habitants, en particulier des pique-niques de quartier qui ont obtenu un grand succès.</p> <p>D'autre part à la rentrée 2005, chaque comité de pilotage a élaboré un questionnaire personnalisé qui a été envoyé aux 17 000 agenais, chacun dans leur quartier.</p> <p>Plus de 1 000 réponses nous sont parvenues qui vont être remises à chaque comité de quartier et seront dépouillées début 2005.</p> <p>Les questionnaires seront ensuite traités en liaison avec les services compétents de la ville qui apporteront des réponses adaptées.</p> <p>Des campagnes d'information et de sensibilisation pourront également être mises en œuvre sur des sujets d'intérêt général tels que la propreté de la ville.</p>
--	---

L e s p r o j e t s i n s c r i t s
a u
P l a n P l u r i a n n u e l
d ' I n v e s t i s s e m e n t

DES EQUIPEMENTS PATRIMONIAUX MUNICIPAUX ADAPTES

CENTRE CULTUREL

Promis à une nouvelle vie entièrement tournée vers la vie associative, le centre culturel de la rue Ledru Rollin a fait l'objet d'une lourde cure de rajeunissement et surtout de mise aux normes de sécurité.

Trois exercices budgétaires (2002/2003/2004) auront été nécessaires pour réaliser globalement cette opération de 450 000 € qui ne bénéficie que d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 63 000 € obtenue par le Député Maire au premier semestre 2002.

Il sera inauguré dès Janvier 2005 et un concours sera lancé auprès des agenais pour lui trouver un nom ainsi qu'aux salles d'expositions qui s'y trouvent.

MUSEE DES BEAUX ARTS

Une mise aux normes de sécurité de ces quatre superbes hôtels particuliers de la Renaissance est nécessaire. Le coût global de cette opération est de 440 K€ dont 76 % à la charge de la ville.

Une première tranche sera réalisée dès 2005 pour un montant de 150 K€

ECOLE JULES FERRY

Ce temple de la « laïcité » à la porte du Pin, propriété de la ville fermera en juin 2005. Bâtiment hautement symbolique de l'école publique, il offre, par sa situation, sa structure et son environnement, l'opportunité de créer un pôle de loisirs et d'accueil dédié aux enfants par le regroupement d'associations et des services oeuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

IMMEUBLE THOMAS (avant et arrière)

Ce vaste bâtiment privé a été acquis par la ville en 2004 pour un montant de 810 K€

Il permettra d'abriter dans la partie avant, la Bourse du Travail où seront logés les syndicats et dans les vastes locaux arrière, les archives de la ville et une réserve archéologique. Les travaux, avec le soutien financier de la C.A.A et de la DRAC, débuteront dès 2005 pour une ouverture prévue en 2006.

EQUIPEMENTS

PARC DES SPORTS

Hauts lieux de l'activité sportive agenaïse, les terrains de Sports, Rabal, Lille, pour ne citer que les plus importants, méritent une attention particulière compte tenu de leur fréquentation.

Ainsi sont prévues à partir de 2005, la réfection du terrain d'honneur de rugby, et la construction des vestiaires de football puis sur l'exercice suivant la réfection de la piste d'athlétisme pour un investissement global de 640 K€

COMPLEXE SPORTIF DE CANCELLES

Agen est une ville sportive, avec ses 68 associations et ses 11 000 licenciés.

Cependant, certains de ses équipements déjà saturés par les utilisations scolaires, ne peuvent plus répondre aux besoins des associations ; d'autres sont vétustes et ne remplissent plus les conditions minimales pour la pratique de certains sports comme par exemple la gymnastique.

La municipalité souhaite y remédier par l'aménagement d'une salle dans le cadre de la communauté d'agglomération qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cette importante opération. Le projet actuellement à l'étude porte sur une salle de 7 200 m² dotée de 1 500 places pour la pratique de sports collectifs en salle et la gymnastique.

VOIRIE ET AMENAGEMENTS

SECTEUR JEAN JAURES

Trois grosses opérations de construction de logements de standing vont changer la physionomie de ce quartier qui reste attaché au cœur de la cité.

En 2003, la reconstitution du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, particulièrement défectueux sur l'avenue Jean Jaurès, a été réalisée. La réfection du tapis de cette chaussée a été reprise en 2004.

Par ailleurs, ces trois opérations permettront d'inaugurer une nouvelle pratique en matière d'aménagement de voirie puisqu'une voie nouvelle, co-financée à 50% par les promoteurs, sera aménagée entre la rue Denfert Rochereau et la rue Faval pour permettre la desserte des nouveaux bâtiments et améliorer le fonctionnement de la voirie de quartier.

Un budget de 800 000 euros est alloué à cette opération en 2004 et 2005 et financé à 50 %.

VOIRIES DIVERSES

Un effort particulier sans précédent est engagé depuis 2003 et se poursuivra les années suivantes et pas moins de 800 000 euros annuellement seront consacrés à la réfection des voiries agenaises.

La ville entend, à travers cet effort, effectuer un rattrapage important de remise en état des espaces publics pour le confort et la sécurité des usagers.

ROCADE

La dangerosité du revêtement de cette chaussée n'est plus à démontrer ; des travaux d'urgence ont permis de rétablir la sécurité sur les portions les plus affectées. Des travaux importants restent à réaliser pour assurer la pérennité de cette voie.

Une programmation de ces travaux pluriannuelle de 2004 à 2007 est nécessaire pour un montant de 170 000 euros par an.

AVENUE DU MARECHAL LECLERC

Des adaptations et des travaux de marquage ont été réalisés en 2003 afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cet axe.

Une réflexion est menée afin d'améliorer ponctuellement la sécurité sur ce tronçon de voie départementale qui reste problématique.

Une dernière réunion de concertation aura lieu au 1^{er} trimestre 2005 en vue d'une réalisation de ces travaux, fin 2005-2006.

PISTES CYCLABLES

Le plan vélo se poursuit. En 2005, la ville investira avec l'aide de la CAA 475 000 euros dans le cadre de son Schéma Directeur des deux roues.

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE – SECURITE

CONFORMITE DES FEUX TRICOLORES

Longtemps retardée, la mise en conformité des feux tricolores, imposée par un arrêté ministériel de 1991 a été débutée en 2003 ; l'opération d'un montant global de 450 000€ subventionnée à 17% par l'Etat, s'achèvera en 2005.

AIRES DE JEUX

La ville d'Agen possède 32 sites sur lesquels sont installés 203 jeux (ils se situent dans 14 écoles maternelles, 2 primaires, 1 crèche, 1 centre de loisirs et 13 lieux publics).

Il faut remplacer les jeux usés ou vétustes, créer des sols souples spécifiques pour assurer une meilleure hygiène, une meilleure sécurité et une utilisation en tous temps.

Par ailleurs, des extensions de jeux seront réalisées dans les différents squares de la ville.

80 000 euros annuels sont prévus pour cette mission.

BASSINS et FONTAINES

Appréciés des agenais, petits ou grands, les bassins nécessitent beaucoup de soins, traitement de l'eau, étanchéité, économies d'énergies, etc...

Après la réalisation du recyclage des eaux du bassin de Jayan, la ville procédera de la même façon pour le square du XIV Juillet.

Des forages seront réalisés afin d'alimenter les bassins du Gravier.

PASSERELLE MONTANOU

Dans le quartier de Montanou, la restitution de la passerelle Mathieu dans le parc de Boëry est une demande forte des habitants du quartier. La ville a lancé la consultation sur cette programmation en 2004 ainsi que l'amélioration des dessertes amont et aval de cet ouvrage et son éclairage.

Des subventions Etat, CAA, Région ont été recherchées pour cette opération de 140 000 euros dont 49 % resteront à la charge de la ville. Travaux prévue en 2005-2006.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - route de Gaillard/Bassin de Grézel

La refonte des ouvrages d'eaux pluviales sur l'avenue de Gaillard et plus généralement sur l'ensemble du bassin de Grézel est nécessaire afin de répondre aux demandes répétées des riverains qui subissent des arrivées d'eaux importantes lors des fortes pluies.

Un programme pluriannuel a été entrepris en 2003 et se poursuivra jusqu'en 2005 concernant les travaux lourds de constitution de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées en partie basse de l'avenue de Gaillard, de l'avenue de Stalingrad à la rue de Fonroche.

Ce programme de 2003 à 2005 représente un investissement global d'environ 700 000 euros.

Par ailleurs, une étude et des négociations relatives au financement sont en cours avec la commune de Foulayronnes afin d'envisager les travaux nécessaires sur la partie amont du Grézel.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS – Masse/Laurendanne

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal de la Masse/Laurendanne, la ville d'Agen participe à la réalisation de travaux importants ayant pour objet de limiter les inondations de la Masse et de la Laurendanne lors de fortes pluies orageuses. Pour ce faire, les opérations à programmer devront faire l'objet d'un financement pluriannuel et multipartenarial à la dimension d'un dossier mené sur l'ensemble du bassin versant Masse/Laurendanne (participation nécessaire Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CAA, ville..).

En ce qui concerne 2004, ont été réalisés les travaux du bassin écrêteur de Montanou, et sur 2005, seront réalisées les études hydrauliques sur le territoire d'Agen pour un montant total de 428 000 euros financés à 40 % par la ville.

URBANISME – HABITAT – LOGEMENT

AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE DE LA GARE

L'étude de l'aménagement du pôle d'échange de la gare SNCF est conduite en maîtrise d'ouvrage CAA. Ce dossier important pour le projet urbain de la ville comprendra :

- l'aménagement des espaces publics sur l'ensemble des abords de la gare ;
- la refonte de la gare routière interurbaine (autocars)
- la refonte du bâtiment voyageurs et des équipements multimodaux
- la création d'un parking de 300 places

Ce dossier nécessite la définition des conditions de délocalisation de la SERNAM au MIN en cours de négociation.

Un montage financier complexe incluant des crédits de l'Etat, de la Région, du Département, de la SNCF, de RFF, de la CAA et de la ville d'Agen est élaboré. Ce dossier important nécessitera une mobilisation de crédits pluriannuelle de 2005 à 2008 pour l'ensemble des partenaires d'environ 10 millions d'euros.

ETUDE URBANISME

Elles sont indispensables pour la cohérence du Projet Urbain engagé par la nouvelle municipalité. Sans ces études, il n'est pas possible de solliciter et d'obtenir la participation des partenaires tels que l'Etat ou ses satellites (ex : ANAH).

Elles bénéficient toutefois d'aides diverses (CDC, DRAC, etc...).

La mise en chantier de la réflexion relative au P.L.U. sera à l'ordre du jour en 2005.

RESTAURATION IMMOBILIERE CENTRE VILLE et HABITAT

Il s'agit dans le cadre d'un projet urbain multipartenarial (Ville, Département, Etat, Banques, CDC, ANAH) d'engager les opérateurs dans des actions de résorption de l'habitat insalubre, ou de réhabilitation en général d'immeubles à usage locatif. L'objectif est de permettre la mise sur le marché en cinq ans de 350 logements en centre historique.

La ville accompagne également l'Office HLM dans ses importants projets de réhabilitation ou construction : logements de la rue du Jourdain (14 logements), Vaucanson (27 logts), Pont de la Garde (16 logts), Jean Terles (8 logts), Georges Delpech (7 logts), Panot (34 logts), Cartou (22 logts), Descayrat (10 logts), Général Leclerc (8 logts), rue Listz (28 logts), soit 180 logements répartis sur dix sites différents.

200 logements étudiants supplémentaires verront le jour sur Agen Sud.

OPAH - FACADES CENTRE VILLE

Signature de la nouvelle OPAH Renouvellement Urbain en septembre 2004. Poursuite des interventions en soutien direct des propriétaires dont les travaux s'inscrivent dans ces opérations de réhabilitation dans le centre historique.

ECONOMIE D'ENERGIE – PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

Une opération pilote de production d'électricité photovoltaïque sera entreprise sur un bâtiment municipal correspondant à une puissance installée d'environ 20 kw pour 200m² de panneaux installés sur toiture. Cette opération sera financée à 80 % par l'ADEME et la Région pour un coût global de 144 000 euros. Le temps de retour de cette opération sera d'environ 10 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

- ASSAINISSEMENT

- EAU

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial, ce qui leur confère une autonomie financière propre. Leur financement repose sur une taxation du prix de l'eau. Leur mode de gestion se fait sous forme de délégation (concession et affermage). Le délégataire et la ville équilibrent leurs budgets sur le prix de l'eau.

Le prix de l'eau à Agen est de 2,8 € TTC/m³, ce qui le situe dans le prix moyen pratiqué sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour - Garonne.

Pour les prochaines années, nos efforts doivent porter sur la réduction des rejets d'eaux résiduaires urbaines dans le milieu naturel (Garonne, Masse) afin de respecter la réglementation en vigueur.

Pour maintenir l'équilibre de ces budgets et absorber l'effort d'investissement, nous avons comme stratégie de financement, une augmentation de la surtaxe assainissement de 3% jusqu'en 2013, conjuguée à une diminution de la surtaxe eau de -5% sur la même période.

L'incidence de cette politique sur le prix de l'eau TTC est faible (de l'ordre de +0,5% par an sur la période considérée) et l'effet en valeur absolue des deux surtaxes se situe autour de + 2,3%/an.

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

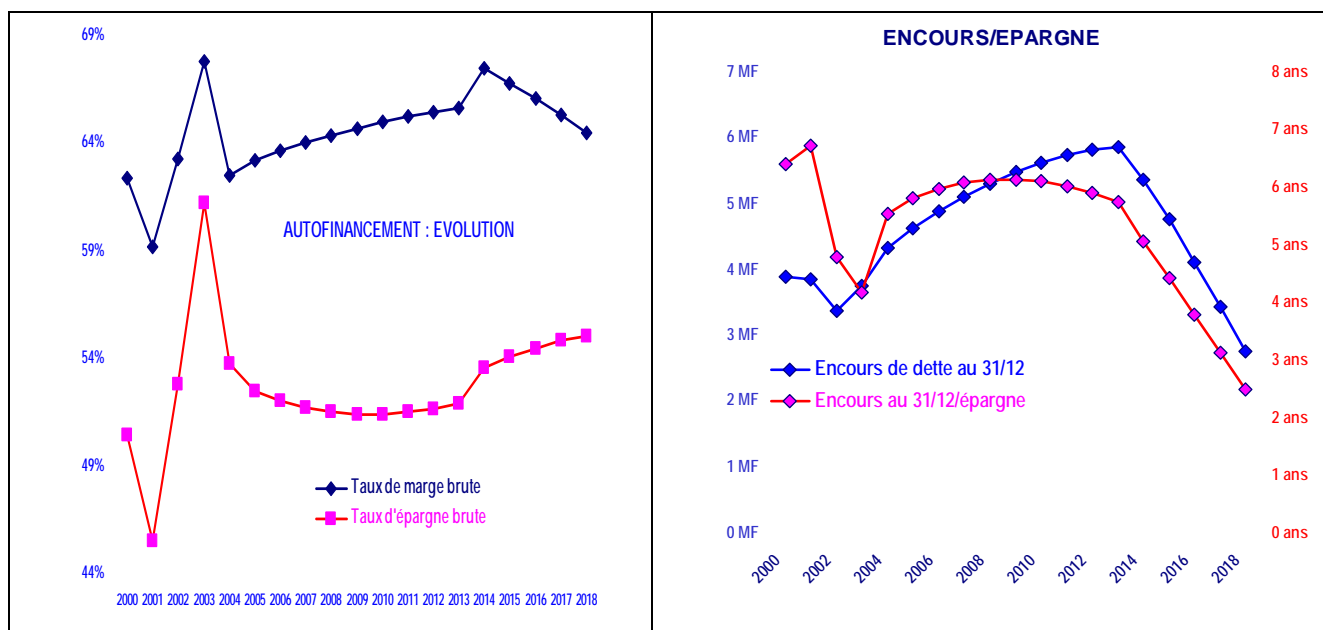
RATIOS BUDGET ASSAINISSEMENT

En KE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VARIATION SURTAXE	3%	8%	6%	3%	3%	3%	3%	3%	0%	0%	0%	0%	0%
MONTANT SURTAXE	710	770	815	840	865	891	1 096	1 129	1 129	1 129	1 129	1 129	1 129
INVESTISSEMENTS NETS	605	557	330	1 224	1 376	1 083	1 066	1 066	563	467	439	430	427
EPARGNE DE GESTION													
Marge brute	751	745	844	996	910	958	1 249	1 291	1 335	1 328	1 320	1 311	1 299
Taux de marge brute	62,3%	59,1%	63,2%	67,7%	62,4%	63,1%	65,4%	65,6%	67,4%	66,7%	66,0%	65,2%	64,4%
FRAIS FINANCIERS	144	172	140	97	127	163	264	271	275	253	232	210	191
EPARGNE BRUTE													
Epargne brute	607	573	704	899	783	796	985	1 020	1 060	1 075	1 088	1 101	1 108
Taux d'épargne brute	50,4%	45,4%	52,7%	61,1%	53,7%	52,4%	51,6%	51,8%	53,5%	54,0%	54,4%	54,8%	54,9%
EPARGNE NETTE													
	51	22	156	487	323	292	548	568	604	619	667	680	740
ENCOURS DE DETTE													
Encours de dette au 31/12	3 878	3 840	3 359	3 747	4 318	4 605	5 805	5 851	5 354	4 746	4 097	3 426	2 745
Encours au 31/12/épargne	6 ans	7 ans	5 ans	4 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	5 ans	4 ans	4 ans	3 ans	2 ans

Le montant des investissements nets représente un volume de 12 228 K€ de 2003 à 2013. Cet effort correspond à une remise à niveau de notre réseau d'assainissement. A compter de 2014, le volume des investissements sera plus modéré, et la variation de la surtaxe stabilisée (sans augmentation).

Les ratios d'épargne sont bien orientés car l'autofinancement est assuré avec un niveau de la surtaxe adapté. L'épargne de gestion se maintient au dessus de 60% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute, après introduction des frais financiers, oscille autour des 55%.

L'encours de dette enregistre une tension liée au programme d'investissements important entre 2003 et 2013 puis diminue et représente 2 années d'épargne brute en 2018.



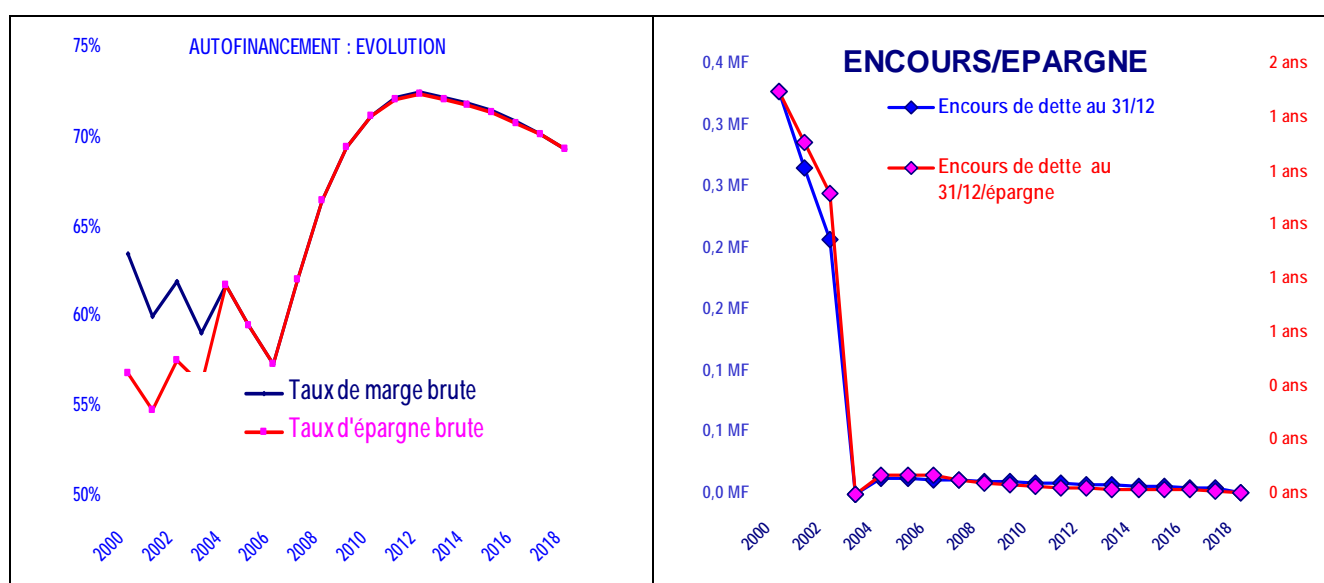
LE BUDGET DE L'EAU

RESULTATS BUDGET EAU

En KE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VARIATION SURTAXE	-10%	-10%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%	0%	0%	0%	0%	0%
MONTANT SURTAXE	299	276	248	245	233	221	154	147	147	147	147	147	147
INVESTISSEMENTS NETS	107	42	30	44	366	172	81	81	81	81	81	81	81
MARGE BRUTE													
Marge brute	245	222	199	185	187	173	362	366	367	367	365	361	355
Taux de marge brute	63,6%	60,1%	62,0%	59,1%	61,8%	59,6%	72,5%	72,3%	71,9%	71,5%	70,9%	70,2%	69,4%
EPARGNE BRUTE													
Epargne brute	219	203	185	176	187	173	361	365	367	367	365	361	355
Taux d'épargne brute	56,9%	54,8%	57,6%	56,2%	61,8%	59,6%	72,4%	72,2%	71,8%	71,4%	70,8%	70,2%	69,3%
EPARGNE NETTE													
	62	139	127	-31	187	173	361	364	366	366	364	360	351
ENCOURS DE DETTE PROPRE													
Encours de dette au 31/12	329	265	207	0	13	13	8	7	7	6	6	5	1
Encours de dette au 31/12/épargne	2 ans	1 ans	1 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans	0 ans

Les investissements du budget de l'eau sont réalisés en grande partie par le concessionnaire. Ne sont supportés par le budget de l'eau, que les extensions de réseau.

Ce budget peut supporter une réduction de la surtaxe de 5% par an sur la période 2003/2013 afin d'amortir la hausse de la surtaxe assainissement. Cette présentation fait apparaître un produit de surtaxe réduit de moitié. L'encours de dette est totalement remboursé en 2003. L'appel à l'emprunt devrait être modéré pour la période à venir. Les ratios d'épargne s'améliorent et passent globalement de 60% à 70% des recettes réelles de fonctionnement en fin de période.



LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède

DELIBERE

Et débat sur les orientations budgétaires exposées.

M. VEYRET

Nous nous trouvons au terme des trois premières années de mandat.

Entre la situation initiale et la situation d'aujourd'hui, l'évolution a été marquée par un effort important demandé à la population par le biais des impôts, et un effort en terme de gestion. Cela a permis de rétablir des équilibres financiers satisfaisants, qui n'en sont pas pour autant pérennes.

En effet, les recettes dont dispose la ville d'Agen dépendent de deux choses :

- Tout d'abord une fiscalité, essentiellement assise sur l'impôt ménages et qui, au niveau d'une ville comme la nôtre est peu dynamique en raison du manque de terrains pour construire et augmenter la population.
- Ensuite les dotations, notamment la location de compensation versée dans le cadre du transfert de la TP à la CAA, fixée à un moment donné, et qui ne peut évoluer qu'à la baisse lors des transferts de compétences –ce qui est le cas en 2005 avec le transfert d'Aquasud et du Parc des expositions –et sans doute, à terme, le transfert de la gestion du Port et du Canal-. Les négociations ont cependant permis de limiter la baisse puisque 50 % du poids de la charge de la piscine municipale sont pris en compte, dans le transfert, directement par la CAA.

La dotation de solidarité va également légèrement évoluer, du fait de l'intégration de nouveaux critères acceptés par l'ensemble des municipalités.

Enfin, les dotations de l'Etat sont liées à la seule volonté de l'Etat, et dont l'évolution est toujours un peu inférieure à celle de la vie. Nous bénéficions cependant d'une remise à niveau des bases, à intervalle régulier, ce qui augmente notre ressource au niveau de l'impôt.

Tout cela se traduit par une augmentation des recettes de l'ordre de 2 à 2,5 %, alors que l'augmentation de nos dépenses est plus importante –de l'ordre de 4 %- et essentiellement liée à la masse salariale dont la hausse est automatique, indépendamment de tout recrutement, du fait de l'augmentation du point et de l'indice vieillesse-technicité.

A terme, nous arrivons à un effet ciseau qui nécessite, de la part de la municipalité, un constant effort d'économie de gestion pour parvenir à l'équilibre que nous avons évoqué dans ce rapport.

En conclusion, c'est dans les relations avec nos partenaires -la CAA, le Conseil général, la Région et l'Etat- que nous devons mener à bien la politique décidée : une politique solidaire en matière sociale, d'enseignement, de politique des quartiers, de l'enfance et des personnes âgées ; attractive dans les projets urbains globaux, sur l'habitat, la qualité des réseaux et des voiries, sur les nouvelles technologies, et avec un environnement de qualité ; et enfin une ville animée par notre politique culturelle et sportive ouverte à tous.

M. RAUNIER

J'ai une question technique à poser. Je constate, sur le rapport, que l'encours de dette diminue sensiblement et progressivement jusqu'en 2008 et le remboursement des frais d'emprunt augmente de 2005 à 2006 . Les frais financiers passent, eux, de 839 en 2005 à 1047 en 2006.

Pouvez-vous nous en donner la raison ?

M. VEYRET

Un certain nombre d'actions vont être menées en 2005 et financées en partie par l'emprunt, ce qui va conduire à une augmentation des frais financiers.

M. RAUNIER

Mais pourquoi y a-t-il une diminution de l'encours de dettes de 2 millions d'euros alors que les frais financiers augmentent de 20 % ?

M. VEYRET

En 2006, l'encours de dettes baisse et les frais financiers sont en légère augmentation.

Je pense que les frais financiers, en 2006, sont liés aux emprunts prévisionnels de 2005, l'encours de dettes se stabilisant normalement. Mais notre remboursement de capital est plus important que l'emprunt que nous allons réaliser.

M. DOURNEAU

Nous anticipons également un effet de taux, à savoir que les taux à moyen et long terme vont augmenter dans les années qui viennent, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir. Nous allons devoir passer à des taux plus élevés, car nous allons devoir emprunter à plus long terme.

M. RAUNIER

Cela me semble quand même beaucoup.

M. VEYRET

Nous avons prévu une diminution de la dette, liée à des prévisions de mobilisation de l'emprunt d'équilibre, dont j'espère que nous n'aurons pas besoin.

Cela fait 3 ans que nous faisons des travaux sans mobiliser d'emprunt –ce qui a permis de nous désendetter fortement-. Mais nous avons aujourd'hui des projets qui arrivent à maturité et qui vont être réalisés. Nous n'allons pas les payer cash, mais nous les paierons par une augmentation très importante de l'auto-financement.

La mobilisation des finances fiscales n'est pas à la hauteur du gain réalisé en épargne, car plus d'un million d'euros ont été réalisés grâce à des dépenses de gestion réglementées. Demandez aux fonctionnaires les efforts de gestion qui leur ont été imposés !

Nous avons donc décidé de mobiliser des emprunts auxquels sont liés des frais financiers estimés à 1 Million d'euros en 2006. Peut-être qu'au compte administratif 2006, nous constaterons qu'ils ont été de 839 000 euros, et donc équivalents à ce qui avait été prévu au départ.

M. RAUNIER

Excusez-moi d'insister, mais la chose me paraît importante.

Vous dites que vous allez mobiliser de l'emprunt en 2005. Or vous allez rembourser en capital plus que ce que vous aurez mobilisé en emprunt, puisque l'encours de dette va diminuer. Et l'encours de dette diminuant au 31 décembre, je ne vois pas comment les frais financiers exploseraient de 20 %. Cela voudrait dire que nous empruntons à 25 % ou 30 %.

Cela n'est pas possible et il y a là quelque chose que je ne comprends pas dans la mécanique.

M. VEYRET

Je vous engage à nous garantir un taux d'emprunt. Car suivant le taux plus ou moins élevé, les choses peuvent être très différentes. Et vous-même, au sein de votre entreprise, lorsque vous faites un emprunt, vous ne savez pas à quel taux la banque va vous le faire payer sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle, au cours des trois dernières années, nous avons, à intervalle régulier, renégocié l'ensemble de la dette afin d'obtenir les taux les plus bas. Aujourd'hui, le taux est extrêmement bas mais je ne suis pas certain que cette situation perdure. Et si ce taux augmentait ne serait-ce que de 0,2 points, nous aurions une augmentation soudaine et très importante des frais financiers.

M. DOURNEAU

Je propose à M. Raunier de venir nous rencontrer demain matin afin que nous regardions ensemble nos tableaux. Je ne pense pas qu'il y ait une erreur technique.

M. VEYRET

Les frais financiers 2005 correspondent à l'emprunt 2004 car notre emprunt est réalisé en équilibre. Donc, nous allons régler les frais financiers au moment de l'engagement des financements. Si bien que les finances qui seront engagées en terme d'emprunt d'équilibre de l'investissement au cours de l'année 2005 ne seront payées qu'en 2006. Je suis désolé, mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Compte tenu des structures de la dette, nous pouvons avoir des emprunts garantis à 3 % et les nouveaux emprunts garantis à 3,5 %. Ce qui signifie que les frais financiers de la dette garantie à 3,5 % vont entraîner un poids plus important sur notre budget que l'emprunt à 3 % qui diminue progressivement.

Vous avez connu cela à une époque où, malheureusement, les taux d'emprunt augmentaient tous les ans. Cela s'appelait l'inflation et nous avions des difficultés à équilibrer les budgets car, tous les ans, les frais financiers étaient multipliés –à l'époque, ils étaient de 13 à 14 %-.

En dehors de ce point technique sur lequel nous ne sommes pas d'accord, je remarque que, même si nous avons des frais financiers à hauteur de 1 Million d'euros, c'est quand même moins grave d'avoir de tels frais financiers avec des recettes en nette augmentation plutôt que d'avoir des frais financiers à 2 Millions d'euros avec des recettes bien moindre. Il y a donc eu un net effort.

Mme FRANCOIS-PONCET

J'ai une question à vous poser, M. le Maire. Les dépenses de personnel représentent les 2/3 des dépenses de fonctionnement de la ville, ce qui est effectivement très élevé. Or vous dites que sur 5 ans, de 2000 à 2004, elles ont crû de 17 %. Pouvez-vous nous dire de combien elles ont crû entre 2001 et 2004 ?

M. VEYRET

Je peux vous le dire car vous avez sous les yeux le tableau des variations que nous avons fait démarrer en 1998.

En 1998, la variation est de 2,6 % ; en 1999 à 4,1 % ; en 2000 à 2,8 %, en 2001 – dernier budget que vous avez voté- cette variation est de 4,1 %. Le tout sans mettre en place les 35 heures ni la résorption de l'emploi précaire.

Ensuite, en 2002 –premier budget fait par la nouvelle municipalité, contenant la mise en place des 35 h et la résorption de l'emploi précaire- la variation a été de 7,1 % (soit à peine 3 % de plus par rapport à l'année précédente qui n'avait vu ni les 35 h ni la résorption des emplois précaires) ; en 2003 : 2,2 % et en 2004 : 5,1 % liés à une augmentation du point et à l'embauche d'électriciens. Mais cette augmentation de la masse salariale du fait de ces embauches est compensée par mise en régie l'éclairage public qui a fait gagner à la ville 40 000 euros.

Enfin, en 2005, la variation est de 1 %. Je vous rassure, il ne s'agit pas de diminution de personnel au niveau de la ville, mais du transfert à la Communauté d'agglomération du personnel d'Aquasud.

Cette variation concerne aussi la refonte du régime indemnitaire qui se mettra en place au cours de l'année 2005. Nous sommes en cours de négociation avec les représentants du personnel municipal. Un effort budgétaire sera réalisé afin de rendre les choses plus justes.

Ensuite, en 2006, nous aurons une augmentation prévisible de 4,6 % due à l'augmentation automatique et à la fin de la résorption de l'emploi précaire.

Enfin en 2007 et 2008, la courbe s'infléchit car, vu la pyramide des âges, des départs en retraite vont avoir lieu en 2007 et 2008. Ces départs amèneront-ils une baisse de la masse salariale -ce que nous souhaitons- ? Elle diminuera mécaniquement, puisque nous recruterons des personnels beaucoup plus jeunes, avec des indices et des échelons moins élevés. Par ailleurs, une réorganisation des services aura lieu, l'effectif de certains services étant revu à la baisse au profit d'autres services.

Mais vous pouvez noter, Madame, que le fait d'être passé aux 35 heures n'a abouti qu'à une augmentation de 3 % de la masse salariale, alors qu'à l'époque, vous aviez prévu une augmentation de 12 %.

M. DOURNEAU

Nous avons respecté vos précautions dans la mise en place des 35 heures.

M. VEYRET

A la différence que nous y avons ajouté la résorption complète de l'emploi précaire jusqu'en 2006- que vous-même n'aviez pas prévue.

Par contre, je me refuse à embaucher à nouveau des CES et autres emplois précaires. Je suis contre ce système. Je n'embauche que pour les véritables emplois dont j'ai besoin et j'engage toutes les collectivités à faire de même.

J'ai toujours été contre l'emploi précaire. J'ai même fait une proposition dans le cadre de la lutte contre les exclusions, pour la suppression du dispositif CES que j'estimais anormal et je souhaitais, en contrepartie, que soient mis en place de véritables actions d'insertion financées de la même façon.

J'estime que des personnes capables d'avoir un emploi normal ne doivent pas être payés 3 000 francs par mois, en les faisant travailler un minimum d'heures, afin de pouvoir embaucher une deuxième personne dans les mêmes conditions. Ce n'est pas une question de politique mais de philosophie.

M. MAZIERE

La municipalité dans laquelle vous vous trouviez avait largement utilisé ce dispositif d'emplois précaires. Je me souviens bien que lorsqu'il s'est agi de faire passer la

compétence des ordures ménagères à la CAA, nous avons pu constater que les employés à ce service étaient quasiment tous des CES. Et lorsque nous avons dû rétrocéder les budgets correspondants au financement de ce service à la CAA, nous avons dû puiser dans la cagnotte, car le personnel utilisé ne coûtait rien du tout. Et cela ne gênait personne car cela permettait de jouer sur le budget.

Il en était de même dans le secteur de l'animation dont j'ai actuellement la responsabilité. Ce n'était pas des emplois d'insertion. Et comme il n'était pas possible, ainsi, de faire du travail sérieux, nous avons fait en sorte que ces emplois soient pérennisés. Et aujourd'hui, lorsque des postes se libèrent, nous recrutons des personnes ayant les diplômes adaptés aux tâches qu'ils assument, ce qui nous permettra d'avancer dans une cohérence de capacité de travail.

M. RAUNIER

Je suis d'accord avec cette approche. Mais la municipalité précédente a utilisé les moyens mis à sa disposition par le Gouvernement de l'époque. Et je ne crois pas que ce soient les gouvernements de notre bord qui en aient créé le plus, M. Mazière.

M. MAZIERE

Nous sommes tous intéressés par les actions d'insertion. Et je souhaiterais que, dans l'avenir, la ville d'Agen continue à les utiliser, dans une certaine mesure, car des personnes ont besoin d'une étape transitoire avant de réintégrer le marché du travail. Mais cela, à la condition d'être réellement dans une stratégie d'insertion et non de récupération d'un dispositif d'emplois aidés.

M. CAMINADE

Il est exact qu'à une époque, la ville d'Agen employait environ 70 à 75 personnes en contrat aidé. Philosophiquement, on peut être favorable ou non à ce dispositif. Mais ce qui compte c'est le véritable esprit d'insertion, accompagnée d'une politique d'encadrement. Or les personnes embauchées étaient placées sur de vrais postes de travail, en lieu et place de salariés qui auraient dû les occuper avec un statut d'agent de collectivité territoriale.

Quant à nous, nous nous sommes engagés à pérenniser ces emplois, notamment les contrats emploi-jeunes, soit en leur proposant soit d'intégrer la collectivité soit en mettant à leur disposition les éléments nécessaires à leur reclassement.

C'est donc bien l'esprit dans lequel ces dispositifs sont utilisés qui permet de dire si l'on se trouve réellement sur un dispositif d'accompagnement et d'insertion, et non pas sur un dispositif qui tendrait à dévaloriser l'emploi, ce qui a été le cas à l'époque.

Nous nous orientons aujourd'hui vers une toute nouvelle politique du personnel. Nous l'avons vu dans le cadre de la reprise en régie directe de l'éclairage public, par le recrutement de personnel qualifié qui ne se traduit pas par une augmentation des dépenses mais, -Alain Bédouret l'a dit- par des économies à terme.

A mon avis, en matière de gestion de personnel, nous sommes sur la bonne ligne de conduite. Et si nous maintenons ce cap, nous maîtriserons ce poste qui représente 60 % de notre budget et mérite donc toute notre attention, tant au point de vue humain qu'au point de vue économique.

M. VEYRET

Je voudrais vous rappeler la période du recrutement, où nous étions sur le même banc, et où nous dénoncions le recrutement des emplois-jeunes. Car au lieu de leur prévoir un véritable projet formation, des emplois précis et un système de pérennisation, vous faisiez un recrutement tous azimuts, sans aucun projet en fin de période –et certaines personnes de votre majorité n'étaient pas d'accord, à l'époque-

Lorsque je suis arrivé en responsabilité à la Mairie, nous avons hérité du problème des emplois-jeunes. Or, considérant par exemple que le métier d'animateur est un véritable métier, nous avons mis en place des formations afin que les jeunes puissent, les uns après les autres, obtenir une réelle compétence –la Région nous a bien aidé sur ce dossier et je l'en remercie-. Aujourd'hui, nous pouvons constater le résultat sur les quartiers : cela marche mieux.

Cette Loi pour les emplois-jeunes, j'y croyais puisque je l'ai votée. Mais seulement à la condition de mettre en place, derrière, tout un accompagnement. Les associations n'en avaient pas tous les moyens, ce qui va conduire aujourd'hui à des problèmes. Mais les collectivités, elles, avaient les moyens de le faire, et j'ai donc tenu à le mettre en oeuvre. Nous avons recruté un emploi-jeune ingénieur, un emploi-jeune conservateur de bibliothèque ou de musée. Puis nous avons permis à des personnes de passer de CES en CEC –emploi consolidé-, puis en employé avec un véritable travail et un statut.

Je me souviens d'un débat, en Commission spéciale de mise en place de la Loi de lutte contre les exclusions, au cours duquel des Maires -de toutes couleurs politiques- fustigeaient mon amendement en disant « *ne plus pouvoir boucler les budgets de leurs hôpitaux* ». Cela est grave, car des personnes employées dans les hôpitaux ne sont pas des personnes à réinsérer, mais des personnels tout à fait capables d'assumer seuls un emploi normal. Voilà ce que j'appelle une utilisation abusive des systèmes servant à payer moins cher les gens, et cela est scandaleux.

M. MAUROUX

Pour ce qui est de l'organisation du service Animation du temps où nous étions à la Municipalité, je vous rappelle qu'à l'époque l'animation était organisée autour de trois centres de loisirs sans hébergement (CLSH) –Tapie, Barleté et Montanou-. Ces CLSH avaient l'agrément des C.A.F. ce qui signifie que l'encadrement avait une formation suffisante. Bien entendu, il y avait aussi des emplois-jeunes auxquels nous avons fait passer le BAFA. Que cette formation ait du être poursuivie, j'en conviens, mais nous devons bien commencer par quelque chose, pour des gens venus des cités, sans aucune formation.

Par ailleurs, je me souviens que cela ne fonctionnait pas si mal que cela, notamment avec un suivi des devoirs, le soir, particulièrement bien fait.

Vous avez, je n'en doute pas, continué à faire des choses dans les cités. Et j'ai d'ailleurs demandé, à plusieurs reprises, une information chiffrée sur ce qui est fait dans les quartiers. En tout état de cause, je refuse que vous disiez que rien n'avait été fait à l'époque, car c'est inexact. J'ai toujours des chiffres qui avaient été publiés à l'époque et que je peux vous montrer.

M. MAZIERE

Je ne veux pas polémiquer sur cette question. Mais il existe différents niveaux dans la formation des animateurs. Un BAFA est un diplôme de bénévole, avec une semaine de formation et 15 jours de stage pratique. Or il faut plus qu'un bénévole pour impulser des dynamiques dans un centre social.

M. MAUROUX

Nous avons été dans les premiers à engager des animateurs formés à BAC + 4.

M. MAZIERE

Un effort a effectivement été fait au moment où Jean Pierre GOVIGNON était en responsabilité du service et où 4 personnes ont été embauchées avec des DUT. Mais le service animation comporte 22 employés. Et je confirme que les emplois-jeunes servaient réellement à faire des économies, grâce à ces emplois précaires.

M. MAUROUX

Nous avons utilisé les moyens que votre gouvernement avait mis en place.

M. VEYRET

Ce n'est pas NOTRE Gouvernement, mais LE Gouvernement.

M. MAZIERE

La démarche aujourd'hui est de dire que le minimum, pour l'embauche d'un animateur, est qu'il soit titulaire du B.A.TEP qui est un diplôme professionnel.

M. VEYRET

C'était, à l'époque, la politique du grand-frère qui, à mon avis était une erreur. Par ailleurs, la mise en place des tuteurs, des contrats d'insertion étaient difficiles à signer.

Nous ne nions pas que des efforts avaient été faits. Mais même ces efforts étaient mal vécu par les gens en situation, ce qui a aboutit au départ de M. Govignon qui

avait le sentiment de ne pas progresser dans le cadre de la mise en place de la politique de la ville. Il ne s'agit pas là d'une accusation, car nous savons que cela n'est jamais facile, et que nous avons absolument besoin de nous appuyer, pour avancer, sur des professionnels.

Un travail est fait par nos animateurs et par les éducateurs spécialisés qui ne sont pas, à mon avis suffisamment nombreux. Car le Conseil général ne donne pas suffisamment de moyens pour que l'on puisse bénéficier de ces éducateurs de rues, censés travailler main dans la main avec nos animateurs, pour avancer beaucoup plus loin dans la prévention de la délinquance.

M. CAMINADE

Je rappelle à M. Mauroux que vous aviez, à l'époque, 70 CES et que nous avons du faire des interventions pour demander de diminuer ce nombre et mettre en place une politique volontariste en matière d'insertion. Je me souviens aussi qu'à une époque, l'Etat a voulu les supprimer car vous ne mettiez pas en place de véritables parcours de formation.

M. MAUROUX

Je demande depuis 3 ans qu'il nous soit présenté un bilan chiffré des résultats de la Régie de quartier, avec un état des parcours d'insertion et des retours à l'emploi. Et nous ne l'avons toujours pas.

Je me souviens que, lorsque j'étais Président de la régie de quartier, j'avais fait des demandes de contrats aidés et vous nous les aviez refusées alors qu'ils vous sont, aujourd'hui, largement attribués.

M. VEYRET

Permettez-moi de relever cette remarque assez extraordinaire. Vous dites qu'à l'époque un gouvernement de gauche vous refusait des emplois d'insertion et que maintenant, avec un gouvernement de droite et une municipalité de gauche, nous sommes largement pourvus. Expliquez-nous cela !

M. RENARD

Ce qui s'est passé est très simple. Lorsque nous sommes arrivés à la Régie de quartier, nous avons montré que nous désirions réellement mettre en place, derrière les emplois aidés, tout un accompagnement d'insertion, avec un suivi social et professionnel. Et donc la Direction de l'emploi et du travail nous a attribué des postes supplémentaires.

Nous sommes même allés plus loin, sur les CES qui avaient été embauchés à votre époque et que nous avons depuis titularisés. Certains ont des problèmes d'illettrisme ou d'analphabétisation que nous essayons de rattraper. Il y a donc eu un réel manquement à l'époque.

M. MAUROUX

L'efficacité d'une entreprise se voit aux résultats. Et cela fait trois ans que je vous demande ces chiffres.

M. RENARD

Je les apporte chaque fois que vous les demandez.

M. VEYRET

M. Mauroux, je propose qu'à la prochaine commission où siègera M. Renard, ce dernier puisse faire la présentation demandée. Je vous encourage donc à être présent à cette commission.

Mme FRANCOIS-PONCET

Je souhaiterais faire une remarque.

Nous en sommes toujours au début du Conseil, après deux heures moins le quart de séance et de très longues prestations, notamment de vous-même, M. le Maire. Apparemment, la Presse s'est lassée et est partie.

Nous allons entamer un débat sur les orientations budgétaires, sur lesquelles la Presse, demain, s'exprimera dans les journaux sans avoir assisté aux débats.

Je pense, en conséquence, que nous devrions éviter les digressions en début de séance, au risque d'avoir un débat qui n'est plus un débat public –puisque la presse est partie-, ce que je trouve personnellement très gênant.

M. VEYRET

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cependant le débat n'est pas mené par le Maire mais par l'ensemble du Conseil municipal. Et si des digressions sont faites, elle ne sont pas de mon fait. J'ai demandé aux élus s'ils voulaient prendre la parole et aux adjoints s'ils souhaitaient s'exprimer sur ce qui les concerne particulièrement. Personne n'a pris la parole.

Ce doit être de ma faute ; je ne dois pas parler un français clair et intelligible. J'ai dit en introduction que, plutôt que d'examiner le rapport point par point, je souhaitais que le débat soit lancé par les uns ou les autres sur les points qui les intéressaient. Or personne n'a parlé.

Mme FRANCOIS-PONCET

Commençons par le premier point : la politique solidaire. Votre rapport ne constitue qu'un catalogue d'intentions, dont on a envie de vous demander quelles actions et

quels chiffres vous mettez dessus ; mais de grâce, ne répondez-pas ! Laissez-moi vous poser deux questions précises.

Avez-vous fait le recensement précis des personnes ayant plus de 70 ans et 80 ans ? Les communes s'y penchent de plus en plus car, compte tenu du vieillissement de la population, il conviendrait de prévoir l'avenir.

M. VEYRET

Oui, Madame. Cela a été fait.

Mme FRANCOIS-PONCET

Madexième question est la suivante : « *où en est-on de la rénovation de Pompeyrie ?* »

M. CAMINADE

A la suite du recensement de la population, nous vous avons présenté, à une époque, l'analyse des besoins sociaux qui faisait ressortir un inventaire de personnes de tous âges et des manques pour chaque catégorie. Nous avons prévu, pour l'année 2005, une mise à jour de cette analyse des besoins sociaux.

Une des catégories les plus exposées était, de mémoire, la Petite Enfance. Malheureusement, cette compétence ne relève pas de la commune, mais du Conseil général. Concernant les personnes âgées, dans le cadre du plan canicule, nous avons identifié toutes les personnes en difficulté, et donc à prendre en charge. Ce travail a été fait et sera réactualisé.

Par ailleurs, nous avons prévu de redéfinir les missions du CCAS en matière d'aides financières. Car nous nous heurtons aujourd'hui à un véritable problème en raison du désengagement de l'Etat et de certaines collectivités, notamment le Conseil général. Nous sommes confrontés notamment à des demandes très fortes de la part de personnes qui bénéficiaient jusque là d'aides pour la mobilité dans la recherche d'emploi. Or ces aides ont été supprimées par le Conseil général. Et donc nous sommes sollicités par un grand nombre de jeunes qui ne peuvent plus financer leur permis de conduire puisque le fonds d'aide aux jeunes en difficulté n'y suffit pas, la part manquante étant celle supprimée par le Conseil général. Nous étudions aujourd'hui les critères à définir pour répondre à ces attentes.

Je parlerais également, pour rester concret, de la convention qui sera signée avec EDF dans les prochains jours.

Au niveau de l'accès à la culture, le coupon-culture fonctionne très bien. Et nous avons décidé de l'étendre à d'autres associations comme les Centres d'aide par le travail, les centres sociaux, et de l'ouvrir au Théâtre du Petit Jour. Cette expérimentation, qui a rencontré le succès, a été reprise par d'autres villes. Elle va être complétée par le coupon-sport, qui ouvrira à la pratique du sport de leur choix les jeunes qui n'ont pas les moyens financiers de l'assumer seuls. Car le sport est à la fois un facteur d'intégration et un bénéfice pour la santé.

Le dernier point concerne le plan d'urgence hivernal, mis en œuvre par la DDASS et différentes associations. La ville d'Agen a décidé de s'inclure dans ce dispositif et, en niveau III, c'est-à-dire pour une température inférieure à -10° la nuit et négative dans la journée, un centre d'hébergement sera ouvert au sein du restaurant social, comportant 10 lits et le service du repas du soir et du petit-déjeuner.

Quant à Pompeyrie, cette maison de retraite est de la responsabilité du Conseil d'administration de l'hôpital, puisqu'elle dépend du centre hospitalier St Esprit. La deuxième tranche de travaux va démarrer au mois d'avril, car des contretemps ont retardé ces travaux. En effet, le choix avait été fait par l'ancien conseil d'administration de rénover les bâtiments. Mais cela ne résolvait pas le problème de normes des chambres qui restaient trop petites. Nous avons donc revu le projet et décidé de démolir, pour reconstruire des chambres aux normes et avec le confort que toute personne est en droit d'attendre de nos jours. Ce retard a également été dû au fait que le premier architecte choisi a été dessaisi du projet en raison de malfaçons. Les travaux démarreront donc au printemps.

Mme GOURGUE

Je vais apporter une critique, concernant la culture destinée aux seniors. En tant que conseillère municipale, j'ai été invitée et me suis déplacée au Théâtre samedi après-midi. Et les personnes du troisième âge ont été très déçues du programme choisi. Les trois pièces n'ont pas fait l'unanimité. Et je considère qu'effectivement, à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour des personnes de cet âge-là, il ne convient pas de faire de l'éducation culturelle.

Noël est un moment de fête ; offrons-leur ce qu'ils souhaitent -plutôt des chansons ou de l'opérette- plutôt que de vouloir faire leur éducation culturelle.

M. VEYRET

Je ne prends pas la remarque pour moi, puisque je n'ai pas choisi ce programme. Mais j'étais également présent, et j'ai vu un programme comprenant une pièce de Labiche, une pièce de Courteline et une de Feydeau, soit trois comédies de boulevard. Je n'appelle pas cela une mise sur piédestal de la culture théâtrale de notre pays, car elle servent principalement à faire rire le public. Et je n'ai rien contre l'opérette.

Je vous propose donc, Mme Tixier, lors de vos rencontres avec les personnes du 3^{ème} âge, de faire un sondage sur leurs desideratas afin que le prochain spectacle corresponde bien à leur souhait. Le risque est cependant que certains n'aiment pas l'opérette.

M. CAMINADE

Nous avons prévu une réunion le 27 janvier avec les différents responsables afin de tirer les leçons de cette programmation –aussi bien pour les seniors que pour les enfants-. Nous sommes donc ouverts à toute proposition et tout changement.

Mme TIXIER

Au niveau de la programmation culturelle, nous avons choisi cette période pour inclure dans la programmation du théâtre une après-midi destiné aux vœux du Maire. Il est vrai que l'année passée, la pièce était un peu mieux adaptée à tout le public, alors que cette année, elle a touché un peu moins large.

Effectivement j'avais au théâtre, devant moi, des personnes qui ont réagi vivement car elles s'ennuyaient. J'ai donc fait un tour d'horizon à la sortie et j'ai pu constater qu'en fait, beaucoup de personnes avaient apprécié, et avaient été gênées par les personnes qui avaient manifesté leur manque d'intérêt. Il m'a donc été demandé que certaines personnes ne soient plus placées dans certains endroits stratégiques afin de ne pas gêner les autres. Après un tour des clubs du 3^{ème} âge, je dois convenir que la réaction a été très mitigée, même si un nombre important de personnes ont apprécié ; ce qui m'a étonné car le samedi après-midi, vous avons pu entendre beaucoup de personnes protester.

L'interprétation de ces pièces était peut-être un peu trop moderne et criarde. Nous adapterons l'année prochaine, en fonction du souhait des personnes.

M. MAUROUX

Je souhaiterais avoir des précisions sur une information que vous donnez maintenant depuis 3 ans et sur laquelle nous ne voyons pas arriver grand-chose : il s'agit du réaménagement de la cité de Tapie.

Nous avons commencé le réaménagement de cette cité avec une opération de démolition-reconstruction, avec, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général, l'installation d'un centre-social à Tapie.

J'aimerais obtenir des informations complémentaires sur le sujet, car les deux lignes qui sont dans votre rapport me paraissent très légères. Je voudrais donc plus de précisions, des délais, et que vous nous précisiez si vous allez y intégrer les dispositions du plan Borloo.

M. VEYRET

Lors du prochain conseil municipal, vous sera présenté un rapport beaucoup plus consistant puisqu'il permettra de donner l'assistance de maîtrise d'ouvrage à la DDE.

Depuis deux ans, un comité de pilotage travaille sur ce dossier -qui sera un dossier ANRU- et qui s'intègre parfaitement dans le plan Borloo. De nombreux partenaires interviennent dans ce dossier et l'Etat nous a demandé à plusieurs reprises, chaque fois que le projet était présenté, des documents supplémentaires. J'espère que, désormais, nous serons tous derrière pour obtenir les financements.

Il ne s'agit pas d'un dossier « Tapie », mais d'un dossier de « restructuration de l'entrée de ville du quartier sud-est ». Car tout l'espace environnant a été pris en compte dans cette rénovation, comme le dispositif ANRU le demande. Nous pourrons en discuter plus longuement lors du prochain conseil municipal.

Une dernière précision en terme de délai : j'aimerais que ce dossier soit présenté au printemps à Paris.

Mme MASSALAZ

J'ai comparé le DOB 2005 au DOB 2004. Je constate que, pour la moitié des pages, il s'agit d'un « copier-coller » à la virgule près et je trouve cela dommage.

M. VEYRET

Cela prouve du moins que nous ne changons pas d'orientations.

Mme MASSALAZ

Je voudrais apporter une précision concernant la dotation de solidarité urbaine du Plan Borloo. En effet, pour l'Aquitaine, la liste nous a été donnée des pourcentages d'augmentation de la DSU pour 2004.

Sur le Lot-et-Garonne, Agen est dotée de 60 % supplémentaires de DSU, alors que Marmande et Villeneuve ne sont dotées que de 28 %. Cela s'explique par le fait qu'Agen concentre le plus grand nombre de logements et de foyers précaires, mais peut être en parlez-vous dans le prochain conseil puisque vous disiez que vous alliez présenter des dossiers en rapport avec le plan de cohésion sociale, nommé Plan Borloo. A cette occasion, vous parlez peut-être de cette dotation qui, pour l'instant, n'a pas fait l'objet de beaucoup de publicité.

M. VEYRET

Je n'ai pas compris votre question.

Mme MASSALAZ

La dotation de solidarité urbaine, en liaison avec le plan de cohésion sociale Borloo, attribue à 800 villes de France une dotation supplémentaire. Agen va donc percevoir une dotation supplémentaire de 60 % à ce titre. Je voulais simplement en informer l'ensemble des membres du conseil municipal qui n'est peut-être pas, dans son ensemble, au courant.

Pour le reste, je reprendrai la formule de Mme François-Poncet qui parlait d'un catalogue reprenant, pour l'essentiel, le catalogue de l'année dernière...

M. VEYRET

Amélioré, quand même.

Mme MASSALAZ

Oui, pour certains chapitres, mais très peu. Pour la majorité, c'est le même chapitre mais avec un décalage de date.

Vous vous souvenez sans doute –et les Agenais s'en souviennent encore mieux-, que vous avez augmenté les impôts de 27 % en 2003. Ils vous ont servi à faire beaucoup de paillettes –des décorations dans les rues, des drapeaux au SUA-. Et encore heureux que vous mettiez un peu de goudron dans les rues et que vous donniez à manger à nos enfants, car pour le reste aucun grand projet n'est sorti depuis que vous êtes Maire.

Dans le DOB, vous parlez de la gare –c'est d'ailleurs exactement le même paragraphe que l'année dernière-, alors qu'à la fin, dans le P.P.I. il n'y a aucun chiffre. Il est exact que les financements de l'Europe ont été supprimés ; mais en ce qui concerne l'Etat, je sais aussi que le Député n'a été saisi par vous d'aucun projet concernant la gare.

Pour l'avenue du Général Leclerc, nous constatons qu'il s'agit également du même paragraphe que l'an passé, et toujours aucun chiffre dans le P.P.I.

Concernant la Petite Enfance, vous savez que tous les parents se plaignent de la fermeture de Lamennais. Pourtant, vous ne parlez plus de l'immeuble Ducourneau, et il semble prévu que les installations de Petite Enfance aillent à Jules Ferry quand vous l'aurez fermée.

Vous dites aussi avoir un schéma directeur d'implantation des écoles publiques. Il me semble que le sujet est assez important pour être débattu en Conseil municipal. Aussi, si vous avez ce schéma directeur, présentez-le nous..

Sur le projet Tapie, ce n'est plus un copier-coller de l'année dernière, car le dossier Passelaygue a disparu.

Il n'est plus question non plus du parking de la place du Maréchal Foch.

Dans le domaine scolaire, la baisse des effectifs des enfants non agenais est le résultat de la politique que vous avez voulue. Et les parents qui ne viennent plus conduire à Agen ces 160 enfants ne font désormais plus leurs courses en centre-ville.

Dans le domaine du sport, vous parlez dans le rapport de la tribune d'Armandie, alors qu'il n'y a toujours aucun chiffrage dans le PPI à ce sujet. Toujours dans le domaine du sport –et cela m'a fait sourire bien que ne n'en ai pas du tout envie-, pour favoriser le sport de masse, vous mentionnez, rue de Lille, le nouveau terrain synthétique à la place du terrain actuel de football et du fait que les vestiaires seront agrandis. Et la grande surprise est que vous précisez que « *les utilisateurs du terrain de foot vont bénéficier de buts et de filets* ». Pour jouer au football, il vaut mieux effectivement avoir des buts et des filets ; il est assez amusant que vous le précisiez.

Pour conclure, il s'agit d'un beau discours, d'un catalogue, mais très peu de chiffres et de concret. Et il est dommage qu'entre 2004 et 2005, les mêmes termes soient repris, pratiquement dans leur intégralité, sur tout le document. Ce sont des constatations que chacun peut faire.

M. VEYRET

Je vous remercie de vos remarques intéressantes sur lesquelles nous allons tenter de répondre.

Les utilisateurs du stade de foot bénéficieront en effet de matériel neuf, tel que de nouveaux buts.

Par ailleurs, vous avez noté le fait que le DOB ressemble à 50 % environ à celui de l'année dernière. Ce constat est intéressant car il signifie qu'une politique de longue haleine est mise en place et que les actions de la politique de la ville se poursuivent sur plusieurs années. Mais cela signifie aussi que les autres 50 % sont des actions innovantes que vous ne connaissiez pas.

Par contre, effectivement, ne figure pas le schéma directeur d'implantation des écoles. Mais une politique claire a été définie pour les écoles essentiellement occupées par des enfants venant de l'extérieur. Certains de vos arguments peuvent être entendus car ils sont sensés, alors que d'autres font partie de la polémique politicienne et je ne répondrai pas à ceux-là.

En terme d'orientations scolaires, je vous ai dit qu'un véritable travail a été effectué avec l'Inspecteur d'académie sur des quartiers qui se développent, et où nous aurons des besoins scolaires plus importants. Nous devons soit agrandir des locaux scolaires existants, soit en construire de nouveaux. C'est le cas notamment dans votre quartier, Agen-Sud, où les locaux commencent à être trop petits, et sur l'école Sembel. En contre partie, sur l'écoles Paul Bert et l'école Annexe, certains bâtiments ne sont pas occupés.

Aussi plutôt que de se précipiter, nous préférons attendre de voir comment les choses sont se mettre en place et nous ferons, en fonction des besoins, les efforts nécessaires en terme d'investissements.

Vous dites aussi que le rapport mentionne le pôle multimodal mais qu'aucun financement n'est prévu. En premier lieu, sachez que la compétence et la maîtrise d'ouvrage du pôle multimodal seront assumées par la Communauté d'agglomération. Les financements seront assurés par la CAA et la ville d'Agen pour la part qui lui incombera. Effectivement, nous n'avons pas saisi le Député de ce dossier, car il convient au préalable que le Président du Conseil général s'engage auprès de la Communauté d'agglomération : il s'agit d'un projet structurant pas seulement pour la ville et l'agglomération, mais pour tout le département. Pour l'instant, le Conseil général n'a pas répondu à la demande de la CAA.

Dans ce dossier, nous avons affaire à des compétences croisées, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par une collectivité, et toutes les autres collectivités devant assumer derrière. La Région a confirmé son engagement ; l'Europe s'est désengagée ; et je ne sais pas ce que décidera l'Etat ni s'il faut solliciter l'aide des parlementaires pour bénéficier de plus de financement. S'il le faut, nous le ferons, comme je n'ai moi-même jamais hésité à défendre un dossier lorsque j'étais parlementaire.

Concernant l'avenue du Général Leclerc, ni le Conseil général ni la CAA ne s'étaient jusque là engagés financièrement. Aujourd'hui, un plan de financement est prévu car nous avons pu créer, au niveau de la CAA, un régime particulier qui participera au financement de cette voirie. En outre, le Conseil général a enfin accepté.

Nous avons donc rencontré l'association Agen-Sud pour l'informer des différentes tranches de travaux –une partie en 2005 et une autre partie 2006-, inscrites au PPI. A la page 50 du rapport, vous pouvez lire : « *voiries et aménagement avenue du Maréchal Leclerc* ». Je ne vais pas vous donner de chiffres, mais sachez que fin 2005 et courant 2006, les travaux seront réalisés.

Il est certain que le dossier a diminué de façon importante par rapport aux 25 Millions prévus au départ. Vous étiez présente lorsque nous avons soumis ce dossier à l'association Agen-Sud, en demandant des remarques pour d'éventuelles modifications. Ce projet a d'ailleurs été modifié en fonction de leurs souhaits, notamment au niveau des trottoirs pour piétons à prévoir uniquement d'un seul côté.

Mme MASSALAZ

Mais donnez nous un chiffre ! Vos chiffres ne sont pas clairs du tout.

Mme PIGEAU

Le montant sera de 200 000 euros en 2005.

M. RAUNIER

Permettez-moi de vous dire, M. le Maire, qu'il y a un problème de lisibilité de ce document. Je l'ai fait lire à des amis de tous bords, et j'ai pu constater qu'à la 4^{ème} page, ils commençaient déjà à souffrir.

Il n'existe pas, dans ce document, de lisibilité récapitulative des projets de la ville. A l'époque nous réalisions un tableau qui donnait, par année, les dépenses de chaque projet, et qui totalisait le montant global de chacun ainsi que des projets de grosse maintenance.

Dans ce débat d'orientations budgétaires sont inscrits 7 Millions d'euros, dont 2 Millions de grosse maintenance, que j'ai tenté de reconstruire avec ce qui est écrit à la fin du rapport. Mais cela n'est pas possible car nous ne pouvons même pas savoir –alors qu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires- ce qu'il y a dans les 7 millions d'investissements prévus.

Or -Alain Bédouret le disait justement-, beaucoup de projets qui débutent cette année se poursuivront les années suivantes et seront financés sur deux, voire trois ans.

Joignez donc à ce D.O.B. un tableau qui montre le début, l'étalement et la fin des projets, avec leur financement année par année. La lisibilité serait tellement meilleure.

Je souhaitais également souligner le fait qu'en lisant le DOB, j'ai pu constater que la ville investissait effectivement, mais qu'au bout du compte, je me demandais toujours à la fin de la lecture, où était le développement de la ville.

Je vous pose donc la question suivante, M. le Maire : « *quelles actions vont participer au développement de la ville d'Agen, comme nos avons pu le connaître dans les années passées ?* »

M. CLOUCHE

J'espère que mon intervention est audible –puisque toutes mes interventions, lors du conseil précédent, étaient inaudibles-. N'hésitez pas à me rappeler à l'ordre s'il en était autrement.

Je voudrais revenir sur le pôle multimodal. C'est effectivement la Communauté d'agglomération qui a repris ce projet, et vous avez raison de dire que nous sommes sortis des incantations. C'était comme l'arlésienne : on en parlait, mais l'on ne voyait rien venir. Et je crois pouvoir dire aujourd'hui, que nous sommes sortis de ce tunnel.

La CAA a adopté un contrat d'agglomération à long terme –sur une douzaine d'années- pour assurer le développement durable. Ce document a fait l'objet d'une réflexion au sein d'un conseil de développement, largement ouvert sur le Pays de l'Agenais puisque le contrat d'agglomération en constitue le volet urbain. Je suis allé devant le Conseil régional en décembre pour défendre ce Contrat d'agglomération, mais également en novembre pour la Charte de Pays.

Ce projet est une des préoccupations prioritaires de la Communauté d'agglomération. Le Comité de pilotage, -où se retrouvent le Conseil général, l'Etat, l'agglomération, la Région et bien sûr la SNCF-, a construit un projet pour un coût total de 12 millions d'euros. Nous avons espéré la participation de l'Europe mais nous avons vite déchanté, vous le savez. Il en est de même de la participation de l'Etat, nous n'en aurons pas. Nous avons une garantie de participation de la Région à un taux intéressant, et nous négocions avec le Département qui considère que tous les projets que nous lui présentons sont pharaoniques –car il avait l'habitude de les jauger à l'aune des projets ruraux, alors qu'aujourd'hui nous sommes sortis de cette dimension. Nous n'avons donc pas encore le consentement du Président du Conseil général ; il m'a promis une réponse après le Débat du budget primitif.

Quoi qu'il en soit, nous avons rétabli les finances dans des conditions telles qu'avec ou sans l'aide du Conseil général, nous pourrions financer le projet –je vous demande de ne pas le dire au Président-.

La SNCF est quant à elle, particulièrement difficile dans la négociation. Néanmoins, elle n'hésite pas à nous rappeler qu'Agen est la deuxième gare voyageurs d'Aquitaine. Que le TGV s'arrête ou non, nous sommes tenus d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs, d'améliorer le stationnement, et ce projet comporte un parking de 300 places minimum.

Je me permets de vous préciser que la participation de la Communauté d'agglomération à cette opération, sur un montant global de 11,75 Millions d'euros, est déjà estimé à 5,5 Millions d'euros. C'est donc affirmer qu'elle souhaite s'y impliquer, s'y investir et que cela aille vite.

Mais aller vite ne dépend pas que d'elle car l'opération est multiple, une « opération-tiroirs ». En effet, pour faire le parking, nous devons déménager la SERNAM. Pour déménager la SERNAM, nous avons dû trouver un point de chute qui est le M.I.N. où le pôle logistique sera renforcé. Il convient maintenant de négocier avec la SERNAM, actuellement logée par la SNCF, laquelle n'est pas pressée car elle bénéficie du loyer de la SERNAM.

Notre plan pluriannuel d'investissement prévoit l'achèvement des travaux vers 2008 à 2009. Ce qui ne signifie pas que les travaux n'auront pas débuté avant, notamment par l'aménagement de la gare.

Par ailleurs, toute une série d'autres projets y sont liés. Pour amener des transporteurs au Marché gare, nous devons améliorer la voirie de desserte, par la réfection du chemin de Péchabout – il s'agit d'un ancien projet, mais qui est en cours et sera achevé vers fin 2005.

Le pôle multimodal n'est donc pas une incantation mais une réalité, même si elle s'accompagne d'une lenteur inhérente à la complexité d'un projet qui rassemble de nombreux partenaires.

Pour ce qui concerne Jean Dionis, il siégeait au Conseil régional lorsque j'ai présentais ce dossier. Il a émis un avis particulièrement favorable à l'ensemble du projet de l'agglomération, à la négociation duquel il avait d'ailleurs participé puisqu'il était membre du Conseil de développement, comme la majorité des élus et des membres de la société civile –je pense à Annie Gourgue, qui participait aux travaux de commissions-.

Ce contrat d'agglomération a été adopté. Les financements de l'Etat et de la Région ont été validés par un comité financier qui s'est tenu à la CAA. Ce comité s'est réuni en l'absence des représentants du Conseil général qui n'avaient pas pris de décision. Nous attendons leur réponse pour les premiers jours de février, après le vote du budget.

En conclusion, nous avons la volonté d'avancer, et nous pensons que notre situation financière le permettra, car le rétablissement de notre capacité d'autofinancement nous laisse espérer quelques bonnes années pour les gros chantiers que nous allons porter. J'espère que j'aurais l'occasion de faire le point devant vous lors du compte rendu d'activité de la Communauté d'agglomération que je me dois de présenter dans chacune des communes, ce que je fais annuellement. Voilà ce qu'il en est du pôle multimodal.

M. MAUROUX

Je souhaite poser une question au Président de la CAA, concernant le problème du TGV. Nous savons qu'à moyen terme, entre 2012 et 2020, sera mise en route une ligne TGV Bordeaux-Marseille qui ne passerait pas, à priori, par la gare d'Agen.

Cela suppose donc que nous aurons, à terme, à faire des investissements d'agglomération si nous voulons une gare TGV à Agen. Cette éventualité a-t-elle été envisagée ? Dans l'affirmative, est-il opportun de faire aujourd'hui des

investissements très lourds sachant que nous devons, à terme, réinvestir ? En avez-vous tenu compte dans ce projet multimodal ?

M. CLOUCHE

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous projeter à 2020. Personnellement, je considérerais comme un échec flagrant pour notre ville que le TGV ne passe pas à Agen. Il faut nous battre pour ne pas succomber à certaines sirènes : j'ai entendu le Maire de Toulouse dire : « *le TGV ne doit pas s'arrêter entre Bordeaux et Toulouse* ».

Dans ce cas, cet équipement ne concernerait plus la CAA. Et, si les prévisions anciennes étaient suivies, la gare ne serait même plus située sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Il faudrait donc que ceux sur lesquels le TGV passerait s'impliquent financièrement, car il serait trop facile de faire bénéficier de ce qu'il y a de bien un côté et de faire payer les autres.

Je ne serai plus Président de la CAA, car l'échéance pour moi sera 2007, alors qu'il est question de 2015. Il faut croire cependant que le projet que nous portons est raisonné et raisonnable puisque la Région nous suit et l'Etat nous encourage –même si ses encouragements ne sont pas suivis de financements-. Pour l'Europe, nous savons que c'est terminé, puisque 40 Millions d'euros ont été attribués sur l'enveloppe de 20 Millions destinée à l'Aquitaine.

Les établissements publics de coopération intercommunale ont été incités à signer des contrats avant 2005. Nous allons prochainement signer le nôtre avec le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. Mais en ce qui concerne l'Europe, c'est terminé pour cette échéance de Contrat de plan.

Tous nos efforts doivent porter sur la gare d'Agen, et en tant que Président de la CAA je me battrais toujours pour que le TGV passe au centre-ville. Même si cela te paraît être un combat d'arrière-garde, il est pour moi réaliste, normal et naturel pour le bien d'une collectivité que nous défendons et que nous aimons.

Mes relations avec le ciel ne me permettent pas de vous dire ce qui se passera en 2020. Je peux seulement vous dire notre volonté à l'échéance 2009.

M. MAUROUX

L'échéance de nos mandats se situe effectivement vers 2009. Mais les investissements engagés durant ces mandats dureront sans doute une bonne vingtaine d'années –du moins je l'espère étant donné la charge financière-. Cela nous porte donc à 2029, et nous devons nous assurer qu'alors ces investissements seront encore pertinents. Sinon, ce sont des dépenses inutiles.

M. VEYRET

Je trouve que cela serait une erreur politique dramatique pour un élu agenais, que de choisir l'option d'une autre gare. En effet, il s'agit de la deuxième gare-voyageurs d'Aquitaine, mais c'est aussi un élément important de l'attrait commercial de notre

ville. Par ailleurs, nous avons appris en comité de pilotage qu'un décroché sur la ville d'Agen n'entraînerait qu'une augmentation de 2 à 3 minutes du trajet. Ces 2 à 3 minutes supplémentaires ne justifient pas, à mon avis, les frais de construction et d'entretien d'une nouvelle gare.

Je défendrai donc « bec et ongle » une seule gare en centre-ville d'Agen. Car une autre gare serait la mort annoncée de toute l'activité du centre-ville. Même si, dans d'autres villes comme Amiens, le fait d'avoir mis une autre gare a été le vecteur d'un développement économique, je reste conscient de la modestie de notre agglomération de 100 000 personnes. L'existence d'une gare TGV excentrée n'entraînerait pas, ici, une croissance extraordinaire de la population, mais seulement des investissements très importants, alors que notre gare est suffisamment structurante pour le cœur de l'agglomération et pour la ville centre.

Je défendrai donc cette position, et j'espère que tous ceux qui se disent agenais la défendront.

M. BEDOURET

Surtout que le Comité de pilotage avait initialement envisagé plusieurs scénarios. L'un de ces scénarios décrivait la modernisation de la ligne actuelle qui différencierait une ligne modernisée avec une vitesse commerciale à 200 km/heure et une ligne propre, avec un gain de plus de 10 minutes entre Toulouse et Bordeaux.

Il était également question du pendulaire. Paradoxalement, alors que la France vend du pendulaire partout, il semble impossible de les faire rouler.

Je vous rappelle également que la région du Limousin avait beaucoup bataillé pour l'obtention d'un pendulaire venant de Toulouse, et passant par le Limousin sur la ligne Bordeaux-Paris. Ce projet a été supprimé, ce qui a suscité un grand courroux de la part des élus limousins.

Il faut donc que la sagesse l'emporte et que nous nous battions tous pour maintenir la gare TGV à Agen, en sachant que nous devons la moderniser afin d'augmenter la vitesse commerciale. Nous ne serons alors pas loin des objectifs raisonnables que nous devons atteindre.

M. CLOUCHE

L'élément structurant du pôle multimodal est le futur parking. Alors que l'on entend toujours se plaindre du manque de places de stationnement à Agen, nous allons créer au minimum 300 places.

M. MAUROUX

Je ne conteste pas le projet du pôle multimodal, mais je suis inquiet. Car même si je suis, comme vous, très favorable à priori à ce que le TGV passe à Agen, j'ai surtout entendu dire que le TGV aurait une ligne adaptée, afin que les vitesses requises soient rendues possibles. Il semblait donc y avoir peu de chances pour qu'il y ait un arrêt à Agen.

Ne prenons pas nos désirs pour des réalités. C'est, bien entendu ce que nous souhaitons tous. Mais je ne suis pas sûr que toutes les données aient réellement été prises en compte.

M. CLOUCHE

Qu'il y ait gare TGV ailleurs ou pas, l'aménagement de la gare d'Agen est indispensable et il faut le faire très vite. Les aménagements, autour du pôle multimodal, sont indispensables.

M. VEYRET

Si tous les élus sont convaincus de la pertinence d'un arrêt TGV dans le centre-ville d'Agen, nous l'obtiendrons. Car nous représentons un pôle d'attraction de toute la Moyenne Garonne, et si le TGV ne s'arrête pas à Agen, la SNCF perdra des clients de Bergerac, Villeneuve, etc.

M. CAMINADE

Je souhaiterais répondre à Mme Massalaz qui a tourné en dérision notre action par l'anecdote de la présentation des buts et des filets.

Si nous avons du inaugurer les nouveaux vestiaires des jeunes, c'est parce que cet équipement était dans un état indigne pour l'image de la ville d'Agen, -précisons qu'ils étaient dépourvus de bacs et de robinets pour nettoyer les chaussures. Les détails ont quelquefois leur importance : vous avez opté pour les paillettes, alors que nous avons préféré le réalisme.

Sachez que l'école de football arrête ses inscriptions au 30 septembre, car elle n'a pas le potentiel pour accueillir les élèves. Nous avons donc fait le nécessaire pour qu'ils puissent utiliser un terrain synthétique 7 jours sur 7, avec une amplitude journalière importante et des vestiaires corrects.

Vous aviez en charge, Mme Massalaz, l'action scolaire, et vous nous demandez des chiffres. Vous trouverez, en page 17, à la rubrique Renouvellement du mobilier scolaire : « Mise en œuvre en 2004 d'un plan pluri-annuel d'investissements, étalé sur trois ans, pour un montant global de 462 000 euros, et consacré au renouvellement du mobilier de l'ensemble des écoles primaires ». Demandez aux directeurs d'établissements s'il estiment que la municipalité n'a rien fait en leur direction.

Allez également rencontrer les associations sportives, venues en masse à la fête du sport ; elles vous diront tout ce qui a été mis en œuvre pour répondre à leurs attentes au quotidien afin de favoriser les pratiques.

Vous parlez de rapiéçage des trottoirs : lorsque le volume des crédits destinés à la voirie augmente de 30 %, je pense que cela mérite le respect.

M. VEYRET

Depuis 2001, nous avons fait des choses –contrairement à ce que vous dites-, même si nos orientations sont différentes des vôtres. Personnellement, je n'ai jamais dit que l'ENAP, c'était des paillettes ; j'ai dit que l'ENAP a coûté 40 Millions qui auraient pu être payés par la collectivité tout entière, et pas seulement par la ville d'Agen.

A la même époque, après 1997, le régiment du 48^{ème} RT a été ramené. Il rapporte 100 Millions de francs à l'économie agenaise alors qu'il n'a rien coûté.

M. MAUROUX

Je voudrais interroger Alain Bédouret au sujet des économies d'énergie. Si j'ai bien compris, le montant global de l'investissement des cellules photovoltaïque est de 144 000 euros, dont la ville ne finance que 20 %. Or je considère qu'il est important que les collectivités locales réalisent des économies d'énergie. Notre climat se réchauffe, et si nous ne mettons pas en place des actions efficaces à notre niveau, nous irons vers une catastrophe mondiale.

Je souhaiterais donc que la municipalité s'implique beaucoup plus, notamment dans l'isolation des bâtiments municipaux, des écoles et le changement des énergies -le remplacement du fuel par l'électricité-. Je crois qu'il faut aller plus loin et engager des modifications significatives. C'est au niveau des collectivités locales que cette action doit débiter.

M. BEDOURET

Chacun sait que j'ai impulsé une action assez forte au sein de la Municipalité sur ces questions, à la fois sur tous les flux –consommations d'eau, d'électricité, de fuel- ainsi que sur les contrats d'exploitation d'énergie. Par exemple, la reprise en régie directe de l'éclairage public et la signalisation tricolore ont permis d'économiser de 40 à 50 % du contrat de maintenance que nous avons avec une société extérieure.

En ce qui concerne les consommations d'énergie de la ville, nous avons mis en place un suivi de toutes nos consommations par l'intermédiaire d'un logiciel qui nous permet de connaître notre consommation et de repérer les équipements municipaux qui dépensent trop. Sur les trois ans qui ont précédé, je vous rappelle que les économies d'énergie réalisées ont toujours autofinancé l'emploi créé dans ce secteur. Nous avons également agi sur les comportements de gaspillage.

La phase que nous nous apprêtons à franchir aujourd'hui, consiste au financement d'investissements générateurs d'économies d'énergie. Cela signifie d'avoir une ligne budgétaire consacrée au changement des ampoules pour les passer en basse consommation, isoler systématiquement les bâtiments, faire des écho bilans sur les choix énergétique adoptés, etc.

Quant à l'énergie photovoltaïque, il s'agit d'un projet pilote innovant. Nous assistons au démarrage d'une filière industrielle qui nécessite une aide au démarrage. L'étude de faisabilité est terminée ; elle a été financée par le Conseil régional et l'ADEME et

nous en sommes à réunir autour d'une table tous les partenaires financiers afin de clôturer le financement.

Je pourrais également parler des véhicules que nous avons passé en énergie propre, notamment par le GPL. Nous respectons la Loi sur l'air, votée il y a quelques années : 20 % de notre flotte tourne en énergie propre en terme d'émissions du pot d'échappement.

Mais pour augmenter notre action, nous avons besoin de la participation de partenaires. La question a été posée au Conseil régional. La CAA a accepté d'y participer-. Le Conseil général, interrogé, a refusé. Et l'Etat, malgré sa politique affichée en terme d'économies d'énergie, se fait « tirer l'oreille » : je viens de recevoir les financements dont pourrons bénéficier les collectivités locales dans ce domaine, et je peux vous dire que c'est loin de correspondre à ce que nous espérons.

Je tiens à la disposition de M. Mauroux tous les documents qu'il souhaitera consulter pour son information.

Mme FRANCOIS-PONCET

M. le Premier adjoint, je voudrais rebondir sur les propos de Jacques Raunier. A la lecture de votre Débat d'orientations budgétaires, la question qui se pose à nous est : « *quelle vision et quel développement pour Agen ?* ».

Vous prévoyez des investissements sur le plan culturel, et notamment de grosses dépenses sur le Centre culturel, et sur la sécurité du Musée. Cela me surprend. En effet, développer le Centre culturel peut être une option, mais je vous rappelle que derrière se trouve aussi le Stadium. Or Agen, ce n'est pas uniquement 30 000 habitants, mais plutôt 30 000 habitants dans un bassin de 100 000 personnes, et Agen est un pôle culturel à défendre car nous avons les institutions et les personnels nécessaires.

Par conséquent, plutôt que d'investir sur le Centre culturel en le concevant pour 34 associations, pourquoi ne pas réfléchir au préalable sur l'avenir du Stadium, dans un ensemble Pole culturel intégrant les deux équipements.

Ma deuxième réflexion concerne le Musée. Je ne parlerai pas du projet Musée dont je regrette vivement qu'il ait été abandonné. Mais au lieu de prévoir des dépenses importantes pour la sécurité du musée, il conviendrait plutôt d'envisager une nouvelle entrée du Musée qui est un des joyaux d'Agen. Il y en a peu : le Musée et les Jacobins. Le Musée est essentiel ; et lui donner une entrée qui corresponde à ses trésors devrait être une priorité.

Je terminerai par le multiplex : il n'en est plus question ! Et la médiathèque ? Agen sera peut-être la dernière ville de France à n'avoir pas de médiathèque, car nous ne retrouvons pas cette ambition dans votre Débat d'orientations budgétaires.

M. le Premier Adjoint, je suis désolée que le Maire ait quitté cette salle, car il s'agit là d'une question de fond, et nous devons y travailler ensemble.

M. CAMINADE

Comme nous travaillons en équipe, nous allons tenter de répondre de manière plurielle à votre intervention. Je laisse la parole à Mme Henry.

Mme HENRY

Je vais tenter de répondre de manière synthétique et relativement rapide, car l'heure avance, les chaises se vident et il me semble que les uns et les autres, nous ne sommes pas très attentifs.

Pour ce qui relève du Centre culturel, il s'agit d'un projet d'ensemble qui inclut aussi le stadium. Il s'agit en fait de deux opérations distinctes : une politique d'investissement par rapport à l'achat des immeubles Thomas et le relogement des associations. Cela conduira ensuite au relogement des Montreurs d'images et à la création d'une salle d'art et essais adaptée, ainsi qu'au déménagement des syndicats et des Patriotes agenais.

Lorsque nous en serons là, au niveau des politiques d'investissements et des lieux qui se seront libérés, nous pourrons prévoir un véritable projet d'ensemble sur la politique culturelle.

Aujourd'hui, nous avons fait en sorte de conserver le Centre culturel en régie directe, -parce qu'un centre culturel doit rester municipal-, et de le remettre prioritairement aux normes de sécurité car c'est le lieu qui accueille le plus de public à Agen-. C'est aussi le lieu où il se passe le plus de choses avec les expositions, les ateliers, les différents enseignements artistiques. Nous avons donc souhaité lui redonner une âme et une véritable vie. Car il s'ouvrira réellement lorsque le jeu des chaises musicales sera terminé.

Concernant le Musée, je ne parlerai pas de l'ancien projet que Michel Couderc a suffisamment développé durant plusieurs séances du Conseil en disant que le coût était trop important et que nous ne pouvions pas y donner suite.

En revanche, le déménagement des réserves Thomas avance. Il devrait être terminé d'ici 2006. Cela signifie que nous allons gagner de l'espace au musée que nous utiliserons bien sûr, car comme vous je suis convaincue que le musée est un joyau d'Agen. Et s'il ne suffit pas de faire une porte plus grande, il convient d'avoir plus de salles, de mettre en valeur les collections et d'avoir un plan de communication qui permette à l'ensemble des agenais –mais aussi au public bien au-delà du département- de s'approprier leur musée comme ils s'approprieront leur centre culturel, et les Jacobins que je considère comme une salle d'exposition temporaire du Musée.

Quid du multiplex ? Ce n'est pas la ville mais un propriétaire privé qui a racheté le cinéma Carnot. Ce dernier a un projet d'immobilier et un multiplex dont il doit d'abord trouver le terrain. Les choses avancent normalement, et cela est aussi de son intérêt puisqu'il est le premier concerné. Ensuite, et comme nous nous y étions toujours engagés, les Montreurs d'images pourront s'installer dans des locaux adaptés.

Quant à la médiathèque, il s'agit d'un projet que vous aviez porté lors de la précédente municipalité et qui n'a pas pu se faire à l'époque. Maintenant, les choses sont beaucoup plus difficiles et compliquées, et l'on ne peut pas tout faire en même temps.

M. CLOUCHE

La Communauté d'agglomération a, parmi ses compétences, la gestion des équipements culturels. Or, cette compétence n'a jamais été exercée. Je disais samedi dernier, lors de la cérémonie des vœux à Boé, qu'il existait un équipement qui aurait très bien pu être d'intérêt communautaire. Il ne l'a pas été, ce fut un choix.

Aujourd'hui, nous cherchons à identifier les besoins. Car avant de nous attaquer à ce problème, nous tentons de connaître les tenants et les aboutissants.

Dans le cadre du contrat d'agglomération, nous avons décidé de l'élaboration du schéma des équipements culturels. Nous avons obtenu les financements de l'Etat, de la Région et nous attendons ceux du Conseil général. C'est un dossier qui va démarrer très rapidement et à terme, nous aurons au moins l'identification de tous les équipements. Bien entendu, poser le problème n'est pas le résoudre, mais c'est le début de sa résolution.

La Communauté d'agglomération s'impliquera ensuite à travers un régime d'aides comme elle l'a fait pour toutes les autres compétences et peut-être même par la définition d'équipements d'intérêt communautaire. Mais nous ne pourrons le faire que lorsque nous aurons véritablement analysé la totalité des besoins. Nous pourrons, à cette occasion, mettre tous les acteurs culturels en mouvement et les faire participer à cette réflexion pour une mise en synergie. Tout cela prend du temps, mais je pense que, vers la fin de l'année, nous pourrons présenter le bilan de cette étude.

M. VEYRET

Je peux vous répondre en disant ce que je pense, mais qui n'est pas forcément ce qui sera réalisé car il faudrait que tous soient d'accord et que ce soit financièrement possible.

Vous avez abordé le problème du multiplex. Je ne souhaite pas que le multiplex quitte le périmètre de la ville d'Agen. Nous étudions la possibilité de le situer dans une zone qui permettrait de réactiver l'ensemble d'un quartier. J'attends avec impatience que le propriétaire des cinémas reprenne contact avec moi, après un rendez-vous reporté. Nous étudions avec la CAA des transferts économiques -à la condition d'obtenir les espaces nécessaires-, et je dois également rencontrer les propriétaires de terrains qui appartenaient à l'origine à la commune et qu'elle avait rétrocédé : il s'agit des entrepôts de la Ruche méridionale, dont je trouve qu'ils constitueraient un espace idéal pour construire une zone d'activité susceptible de réhabiliter tout un quartier.

Pour le stadium, son avenir est lié à celui du centre culturel qui est actuellement dans un piteux état et qui héberge des personnes n'ayant aucun rapport avec le milieu culturel. Cela nécessite donc qu'il soit vidé, et pour cela, certaines actions sont menées par la seule ville d'Agen –et je le regrette- : il s'agit du déménagement de la

Bourse du travail. J'espère que le Conseil général suivra à une hauteur un peu plus grande que ce qu'il a promis pour l'instant pour le déménagement de ces syndicats.

Pour les Patriotes agenais, nous travaillons avec la Communauté d'agglomération sur la création d'un complexe omnisports pour lequel j'espère que nous aurons l'engagement de l'ensemble des communes. Bien entendu ce complexe accueillera aussi d'autres clubs, et il appartiendra à ceux qui auront la gestion de cette salle de faire en sorte que toutes les associations qui proposent des cours de gymnastique puissent bénéficier de ces installations de qualité. Dans tous les cas, la ville déménagera les Patriotes agenais car aujourd'hui, les conditions d'accueil de ce club sont dramatiques, et ma responsabilité et celle du Président du club sont en jeu chaque jour.

Lorsque ce déménagement sera effectué, nous récupérerons ce bâtiment du 16^{ème} siècle que je souhaite réhabiliter pour lui redonner sa vocation culturelle exclusive. Il conviendra de réinvestir les caves voûtées qui ont depuis longtemps été murées, et qui pourraient être utilisées comme médiathèque.

Je ne veux pas qu'il y ait une perte d'activité cinématographique en plein cœur de la ville. Aussi, que le multiplex soit réalisé ou non, je tiens à garder les Montreurs d'images pour qu'ils fassent du cinéma d'art et d'essai en plein centre, dans des salles parfaitement restaurées.

Quant au stadium, on ne peut que constater son mauvais état, et son côté architectural que l'on peut remettre en cause. Pour autant, avons-nous le droit de le démolir ? Je ne le crois pas. Par contre, nous devons peut-être le réhabiliter entièrement et en faire une salle de spectacle en plein cœur de la ville ? Cela fait partie de mes réflexions, même si ce projet serait lié à de nombreuses contraintes qui nous obligeraient à progresser pas à pas.

Je pense que nous avons déjà fait du bon travail en organisant le transfert de la Bourse du travail, en prévoyant avec la Communauté d'agglomération, le déménagement des Patriotes agenais et en prévoyant une salle, notamment pour les grands matchs de basket, en dehors du périmètre du stadium.

C'est déjà beaucoup. J'espère que d'ici la fin du mandat, une bonne partie de ces projets auront été réalisés et que pour le mandat suivant –si tant est que les agenais nous fassent encore confiance-, nous pourrons préparer la réhabilitation du centre culturel et lui redonner toute sa splendeur.

Mme GOURGUE

M. le Maire, me permettez-vous en tant que conseillère municipale mais également en qualité de Présidente d'association engagée auprès des enfants, d'informer mes collègues que nous avons écrit à tous les Maires du département pour faire de ce département, le département du respect des droit des enfants.

Je serai naturellement heureuse que notre ville se place en tête de cette action. Et derrière les mots et les effets d'annonces, je me permets de faire deux suggestions.

La première est de mobiliser les associations de défense et de protection de l'enfant qui travaillent sur le terrain, pour parrainer, avec l'aide de la municipalité, 20, 30 ou

40 enfants. Les agenais ont montré, avec la catastrophe de l'Asie, qu'ils savaient être généreux.

Nous voudrions vous demander également, pour le 20 novembre qui est la journée nationale des droits de l'enfant, de baptiser une rue ou une place : place –ou rue- des Droits de l'Enfant.

Je vous sou mets ces deux propositions en espérant que vous y réfléchirez et que vous répondrez favorablement à la fois à la Conseillère municipale mais également à la Présidente de l'Association qui depuis 20 ans se bat pour que les droits de l'enfant soient reconnus et respectés.

M. VEYRET

Concernant les droits de l'enfant, je vous rappelle que j'étais parlementaire lorsque a été mis en place le médiateur des enfants. Et comme vous le savez, j'ai toujours été très attentif à la reconnaissance et la défense des droits de l'enfant.

Pour ce qui est du baptême d'une place ou d'une rue, il suffit peut-être simplement de modifier un nom puisque nous avons déjà une place des droits de l'homme. Nous pourrions proposer de modifier le nom de cette place par : Place des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant ». En effet, même s'il y a une spécificité des droits de l'enfant, cela reste avant tout les droits de l'homme en général.

J'ai lu avec intérêt la lettre que vous avez adressée à l'ensemble des communes, et je vous remercie d'en avoir été le premier destinataire. Nous verrons au niveau de l'Amicale des maires comment cette action peut être mise en œuvre. Je n'ai pas d'opposition particulière dans la mesure où l'UNICEF y travaille aussi et doit me faire passer un dossier. Et donc, au lieu de limiter notre action à une seule commune, nous pourrions étudier avec l'Amicale des maires et l'ensemble des Maires, comment mettre en oeuvre cette action.

Concernant le parrainage, et pour avoir fait partie d'associations caritatives et humanitaires, je sais que certaines associations se sont spécialisées dans les parrainages d'enfants. Plutôt que de créer quelque chose de nouveau, ne vaudrait-il pas mieux promouvoir ces associations pour que leurs actions soient plus largement reconnues sur la ville d'Agen ? En effet, j'ai peur que des actions ponctuelles ne fassent que s'ajouter les unes aux autres, notamment après celle de l'Asie du Sud Est.

Je préférerais que nous réfléchissions aux problèmes de l'enfance qui se posent dans toutes les parties du monde d'aujourd'hui. N'oublions pas les enfants soldats dont il serait bon que le film, réalisé sur le sujet, soit projeté gratuitement. Mais les enfants ont également des problèmes en Afrique, en Amérique Latine –lorsque j'étais Président du groupe d'amitié France-Colombie, j'ai eu l'occasion de discuter avec des associations humanitaires qui travaillent sur le terrain au sujet des enfants des rues-, en Asie du Sud-Est, notamment aux Philippines où le commerce sexuel est dramatique. Faisons plutôt, avec la promotion des associations qui existent, de l'information afin que les gens sachent ce qui se passe ailleurs, y compris l'utilisation presque esclavagiste des enfants par de grosses entreprises –comme Nike- pour fabriquer des chaussures de sport à moindre coût.

M. BEDOURET

C'est la théorie de l'échange inégal.

M. VEYRET

Profitons de cette journée des droits de l'Enfant pour que la ville réunisse ces associations dans le but d'informer véritablement les gens sur ce qui passe, en mettant les moyens financiers nécessaires pour la projection gratuite du film sur les enfants-soldats, et pour montrer que l'enfance n'est pas toujours un monde de rêve.

La séance de ce Conseil municipal est terminée.

La prochaine séance est prévue le 14 Février. Je proposerai, au cours de cette séance, de débaptiser la rue du Canal pour qu'elle devienne la rue Marcel Verdier. Marcel Verdier a été Premier adjoint au Maire et habitait rue du Canal.

En outre, vous savez que Mme Calabet est décédée récemment. Mme Calabet a été à l'origine -avec son époux- de la mise n place des premières structures pour le traitement anti-cancéreux. Le quai Calabet porte le nom du Docteur Calabet, alors qu'ils ont travaillé ensemble. Comme nous l'avons fait pour la « rue du Dr et Mme Delmas », je souhaite que le quai du canal porte désormais le nom de « Quai du Dr et Mme Calabet ».

Demain aura lieu un Conseil municipal privé au cours duquel vous sera présenté par le Groupe de travail de la CAA, accompagné du Directeur de la DDE –représentant du Préfet- , le dossier de protection contre les inondations. Vous êtes, bien entendu, tous invités à y participer.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Patricia HENRY